

Comprendre la violence contre les aînés



Une trousse à outils pour les champions communautaires

Cette trousse appartient à

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse remercie le Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children (centre pour la recherche et l'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants) de l'Université Western Ontario, de l'avoir autorisé à adapter le matériel à partir de sa campagne de sensibilisation, intitulée *Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles - un réseau pour les aînés*. L'Agence de la santé publique du Canada a apporté son soutien à la campagne initiale grâce à l'Initiative de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés.

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2012

Tous droits réservés. La permission de reproduire l'ensemble ou une partie de cette publication est accordée à des fins non commerciales, à condition de citer la source.

ISBN : 978-1-55457-478-0

Équipe de création

Chef de projet : Jocelyn Yerxa

Rédactrice : Joanne Wise

Traducteur : François-Xavier Seguin

Conceptrice : Chris Bennett

Cette trousse est disponible en ligne à l'adresse novascotia.ca/seniors/stopabuse-fr

Comprendre les mauvais traitements envers les aînés : Une trousse à outils pour les champions communautaires

Préparer sa présentation



1. À propos de cette trousse à outils	1
Objectifs et public	1
Principes directeurs	2
Voici quelques termes	2
Que contient la trousse à outils?	3
2. Conseils pour les champions communautaires	5
Votre rôle	5
<i>En quoi la tâche consiste-t-elle?</i>	6
<i>Qu'en retirerez-vous?</i>	6
Se préparer	6
Inciter les gens à parler	8
Garder le cap	9
Respecter la diversité	10
Évaluer et faire un suivi	11
Élargir le cercle de soins et diffuser le message	13
3. Notes de l'animateur	15
À propos de cette présentation	16
Le message central	17
Mauvais traitements envers les aînés : de quoi s'agit-il?	18
Qu'est-ce que l'âgisme?	19
Qui sont les agresseurs?	20
Qui est à risque?	21
Types de mauvais traitements	23
<i>Financiers</i>	23
<i>Psychologiques</i>	24
<i>Violation des droits et libertés</i>	24
<i>Sexuels</i>	25
<i>Négligence</i>	25
<i>Physiques</i>	26
Signes avant-coureurs	26
Ce que vous pouvez faire	27
1. RECONNAÎTRE	28
2. VÉRIFIER	28
Où trouver de l'aide	29
Cercles de soins	30
S'exercer à l'aide d'études de cas	30

Pour en savoir plus

4. Études de cas	31
À propos des cas	31
Préparez-vous	32
Faites une étude rapide	32
Utilisez les études de cas qui sont plus longues	32
Animez la discussion	33
Études de cas rapides (A, B, C)	35
Cas n° 1 : M ^{me} Melanson	38
Cas n° 2 : M. LeBlanc	39
Cas n° 3 : Jean-François	40
Cas n° 4 : Céline	41
Cas n° 5 : M. d'Entremont	42
Cas n° 6 : Marguerite	43
5. Les aînés en Nouvelle-Écosse	45
Aperçu	45
Espérance de vie	46
Activité physique	46
Conditions de logement	47
Logement	47
Revenu des ménages	47
Emploi	47
Générosité	48
Mauvais traitements envers les aînés	48
Protection des adultes	48
6. Les mauvais traitements envers les aînés et la loi	51
Aperçu	51
Code criminel du Canada	51
Lois de la Nouvelle-Écosse	52
Loi sur la protection des adultes (<i>Adult Protection Act</i>)	52
Loi sur la protection des personnes recevant des soins (<i>Protection for Persons in Care Act</i>)	53
Sources d'information	53
7. À propos de nous	55
Remerciements	57
Bibliographie	59

Documents originaux

Pochette 1 : Brochure

Comprendre les mauvais traitements contre les personnes âgées :
Faits, conseils, personnes-ressources

Pochette 2 : Études de cas rapides

Étude de cas rapide A
Étude de cas rapide B
Étude de cas rapide C

Pochette 3 : Études de cas détaillées

Cas n°1 : M^{me} Melanson
Cas n° 2 : M. LeBlanc
Cas n° 3 : Jean-François
Cas n° 4 : Céline
Cas n° 5 : d'Entremont
Cas n° 6 : Marguerite

Pochette 4 : Autres outils

Brochure
Formulaire d'évaluation







1. À propos de cette trousse à outils

Objectifs et public

Le ministère des Aînés a créé cette trousse à outils pour aider les Néo-Écossais à comprendre et à prévenir les mauvais traitements envers les aînés. Elle contient donc un certain nombre d'outils qui vous permettront d'offrir aux aînés plus de sécurité et de respect.

La maltraitance des personnes âgées est un problème de société. Nous avons donc tous un rôle à jouer. Cette trousse peut vous aider à devenir le champion de la sécurité des aînés au sein de votre communauté, avec comme engagement l'amélioration de leur qualité de vie. Pour ce faire, il n'est pas utile que vous soyez expert en la matière : il vous suffit de vouloir apprendre et discuter de la question. Vous ne trouverez pas, dans la trousse à outils que nous vous proposons, une réponse pour chaque situation. En revanche, vous y trouverez des renseignements et des idées qui vous permettront de débattre du problème.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS :

- aider les personnes âgées à connaître leurs droits et à assurer leur sécurité;
- aider nos voisins, amis et familles à reconnaître les signes de la maltraitance et à offrir de l'aide, en toute sécurité et dans le respect.

Principes directeurs

Lorsqu'on parle de mauvais traitements envers les aînés, il est important de dire ce que nous voulons éliminer ainsi que de définir les objectifs que nous souhaitons atteindre.

La *Stratégie pour un vieillissement positif en Nouvelle-Écosse* propose huit principes directeurs liés au bien-être des personnes âgées. Bien que ces principes soient tous importants pour la prévention de la violence envers les aînés, les trois principes suivants sont primordiaux :

- **Respect** – Promouvoir le respect entre les générations et reconnaître la contribution des aînés à la société.
- **Sécurité** – Permettre aux aînés de vivre dans un milieu sécurisant et solidaire, sans dangers, peurs et exploitation.
- **Libre-choix** – Respecter le droit des personnes âgées à gérer leurs affaires et à participer le plus possible aux décisions concernant leur santé et leur sécurité.

La promotion du respect, de la sécurité et du libre-choix chez les personnes âgées est le but même de cette trousse à outils. Il est donc important de le garder à l'esprit pendant que vous vous informez sur le sujet et discutez de ce qu'il faut faire pour mettre fin à la violence envers les aînés.

Voici quelques termes

Aînés ou personnes âgées : ces termes se rapportent à une tranche d'âge précise, c'est-à-dire aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Cet âge n'a rien de magique; il s'agit seulement d'une catégorie. Les principes directeurs de la trousse à outils, c'est-à-dire la sécurité, le respect et le libre-choix, concernent tous les adultes, quel que soit leur âge.

Les termes **aînés, adultes plus âgés** et **personnes âgées** signifient la même chose. Il s'agit donc d'une simple question de préférence. Utilisez le ou les termes auxquels vous êtes habitué et que vous considérez comme étant les plus respectueux.

Les termes **mauvais traitements** ou **maltraitance** renvoient à des situations diverses caractérisées par un abus de pouvoir et de confiance, par exemple au plan physique, psychologique, financier ou sexuel; il s'agit également de toute violation des droits et des libertés d'une personne, et notamment de la négligence. Aucune distinction n'est faite entre des mauvais traitements « mineurs » et des mauvais traitements « majeurs », car tout mauvais traitement fait du mal.

Étant donné que le terme **abuseur** est lourd de sens, son emploi est risqué; nous ne l'avons donc utilisé que rarement. Pour nommer ce type de personnes, vous avons privilégié des expressions comme « *personnes abusives* » ou « *personnes qui maltraitent* ». Il est important que les gens soient tenus responsables de leurs actes; mais il est également important de se rappeler qu'une personne ne peut se résumer à un acte. Les personnes qui sont abusives ont besoin d'aide.

Que contient la trousse à outils?

Cette trousse a été conçue pour être facile à utiliser et s'adapter à différentes situations. Elle vous aidera à comprendre ce qu'est la violence à l'égard des aînés, à en parler, ou encore à organiser des séances d'information à l'intention des habitants de votre communauté.

Voici ce que vous y trouverez :

- des conseils pour organiser des activités (section 2);
- des notes et des diapositives pour créer une présentation intéressante sur la maltraitance des personnes âgées (section 3);
- des études de cas pour discuter (section 4);
- des informations supplémentaires pour en savoir plus sur le sujet (sections 5 à 7);
- la brochure intitulée *Comprendre la violence contre les aînés : Faits, conseils, services d'aide*.

La trousse à outils contient les originaux de tous les documents. L'intégralité de son contenu se trouve également sur le site novascotia.ca/seniors/stopabuse-fr. Veuillez visiter ce site pour obtenir les documents les plus récents et vous informer sur les lois qui ont été modifiées, les politiques, les programmes et plus encore.

Remarque :

Les informations que contient la trousse à outils sont de nature générale. Elles ne visent pas à remplacer les conseils juridiques d'un professionnel, le counseling ou tout autre type d'aide. N'oubliez pas que la maltraitance des aînés est un sujet très complexe. Ce qui est utile dans une situation peut se révéler risqué dans une autre. En cas de doute, consultez un professionnel.



Personnes

Aînés
Adolescents
Adultes

Prestataires de services

Soins de santé
Communautés de retraités
Foyers de soins

Qui peut être champion communautaire?

Éducateurs

Postsecondaire
Communauté
Éducation des adultes

Groupes à vocation communautaire

Clubs sociaux
Associations professionnelles
Légions
Groupes confessionnels
Associations de jeunes
Groupes scolaires





2. Conseils pour les champions communautaires

Votre rôle

Les champions communautaires sont des personnes qui, au sein d'une communauté, se chargent d'un projet ou d'une question et font tout leur possible pour sensibiliser la population et obtenir son soutien. Dans ce cas-ci, il s'agit de la sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées et à la prévention.

Il n'est pas nécessaire d'être expert en la matière pour être un champion communautaire. En revanche, vous devez être suffisamment à l'aise pour animer des conversations sur le sujet en utilisant cette trousse à outils.

Les champions communautaires viennent de milieux très divers et représentent des catégories d'âge, des cultures et des professions variées (voir le Tableau 1). Ce que vous apporterez à votre rôle permettra donc d'enrichir le programme et reflétera la diversité des Néo-Écossais.

En quoi la tâche consiste-t-elle?

Puisqu'il s'agit de bénévolat, c'est vous qui décidez de votre niveau de participation. Dans l'idéal, on fera appel à vous pour participer à des discussions ou faire des présentations lorsqu'on aura besoin de vos services. Si vous n'avez pas le temps de faire une présentation par exemple, vous n'y serez pas obligé. Le ministère des Aînés ou les responsables du programme local pour la sécurité des aînés pourront trouver une autre personne.

Nous espérons que notre trousse à outils saura vous inspirer pour promouvoir le respect, la sécurité et la liberté de choix chez les personnes âgées. Parlez de la question chaque fois que vous en avez la possibilité. Vous pouvez faire avancer les choses en remettant en question les idées reçues et les stéréotypes que possèdent les gens au sujet des personnes âgées.

Qu'en retirerez-vous?

Le bénévolat est gratifiant sur un plan à la fois pratique et personnel. Vous aurez en effet la possibilité de rencontrer des gens, d'apprendre des choses, d'utiliser vos connaissances ainsi que de développer vos compétences. Vous aiderez à faire de votre communauté un endroit plus sûr et plus sain, ce qui, en retour, sera également bénéfique pour vous.

Se préparer

Vous n'êtes pas obligé de créer une présentation. Vous pouvez simplement dire aux gens que vous êtes disposé à leur parler de la violence à l'égard des personnes âgées. Demandez-leur de vous inviter. De nombreux groupes communautaires voudront avoir une présentation et feront donc le nécessaire pour réserver un espace, inviter des gens, préparer des documents et offrir des rafraîchissements. Vous pouvez mettre à profit les réseaux qui existent en assistant à des réunions où l'on parle de sujets similaires. Il peut s'agir de groupes d'aînés ou de fournisseurs de soins, de groupes professionnels, de clubs sociaux, d'églises, d'écoles et d'autres organismes.

Voici ce que vous devez faire pour vous préparer à donner une présentation :

- Donnez de l'information** au groupe qui vous accueille avant de commencer. Dites-leur à quoi ils peuvent s'attendre. Expliquez-leur que la séance comprendra une présentation et une discussion et leur permettra d'examiner des études de cas.

- Informez-vous sur le groupe** en posant par exemple les questions suivantes :
 - Quelle est la raison d'être du groupe?
 - Combien de personnes participeront?
 - À quoi ces personnes s'attendent-elles?
 - Serai-je la seule personne à faire une présentation? Dans le cas contraire, l'autre personne parlera-t-elle avant ou après moi? Quel sujet abordera-t-elle?
 - Combien de temps aurai-je?
- Commandez la brochure** *Comprendre la violence contre les aînés : Faits, conseils, services d'aide en nombre suffisant.* Pour ce faire, adressez-vous au ministère des Aînés. Voir les coordonnées à la page 56.
- Connaisez le matériel.** Relisez la présentation (section 3) et la brochure *Comprendre la violence contre les aînés : Faits, conseils, services d'aide*.
- Choisissez quelques cas pour la discussion** (section 4). Préparez suffisamment de copies pour les participants ou demandez au groupe qui vous accueille de s'en charger. Voir les originaux dans les pochettes 2 et 3.
- Déterminez la manière dont vous allez recueillir les commentaires des participants.** Si vous prévoyez d'utiliser le formulaire d'évaluation (pochette 4), préparez suffisamment de copies pour les participants ou demandez au groupe qui vous accueille de s'en charger.

Voici certaines des choses que vous pouvez demander au groupe :

- Réserver la salle de réunion.** Dans l'idéal, cet espace devrait être suffisamment grand pour pouvoir accueillir plusieurs petits groupes. Avoir des chaises et des petites tables que l'on peut facilement déplacer est également utile. La réunion peut avoir lieu dans la salle communautaire d'une bibliothèque, dans une résidence, une école, un hôpital, une église ou un centre communautaire.
- Annoncez la réunion.** Vous disposez de plusieurs moyens :
 - Mettez des dépliants dans plusieurs endroits. Voir l'exemple dans la pochette 4.
 - Faites publier un avis dans le journal ou le bulletin local.
 - Envoyez un courriel à vos contacts.

Préparez le matériel.

- Si la séance doit comprendre une présentation avec des diapositives, assurez-vous de trouver un projecteur, un ordinateur et des cordons d'alimentation. Repérez où se trouvent les prises de courant. Testez le matériel pour vous assurer qu'il fonctionne bien.
- Donnez aux participants des stylos ou des crayons pour qu'ils puissent prendre des notes.

Réfléchissez à ce dont certaines personnes pourraient avoir besoin et préparez-vous en conséquence. Par exemple, y a-t-il suffisamment de place pour les fauteuils roulants et les déambulateurs?

Inciter les gens à parler

L'objectif de chaque séance est d'avoir une bonne conversation. Votre rôle consiste à animer cette conversation afin que les personnes présentes puissent faire avancer les choses. N'oubliez pas que chacun peut apporter quelque chose de précieux à la conversation.

Les opinions peuvent varier, ce qui est tout à fait acceptable. Certains participants peuvent par exemple dire des choses qui sont contraires aux principes de cette trousse (qui sont le respect, la sécurité et le libre choix des personnes âgées). Les gens ont le droit de penser ce qu'ils veulent, et votre rôle ne consiste pas à les faire changer d'avis. Vous pouvez en revanche leur demander de quelle manière leurs points de vue permettent de promouvoir le respect, la sécurité et le libre choix chez les personnes âgées. Demandez au groupe de vous soutenir et de faire part de ce qu'il pense. Vous verrez qu'il peut être votre meilleur allié et que les opinions exprimées sont remplies de sagesse.

Plus vous permettrez aux participants d'avoir des conversations porteuses dans le respect d'autrui, plus vous serez susceptible d'avoir une influence positive. Il se peut qu'ils ne soient pas d'accord ou ne changent pas d'avis, mais vous leur aurez donné matière à penser ainsi que des ressources pour poursuivre la conversation ailleurs.

Attention à la confidentialité! Il se peut que certaines personnes veuillent partager leur propre histoire ou celle de quelqu'un d'autre. Rappelez au groupe que les histoires personnelles sont confidentielles. Demandez-leur de respecter la confidentialité, à la fois pendant et après la séance. Vous pouvez également indiquer qu'on peut venir vous parler après la séance, par exemple d'histoires personnelles ou de certaines préoccupations. Si vous vous trouvez dans une petite communauté, n'oubliez pas qu'il est important de respecter la vie privée de chacun et notamment des personnes qui ne sont pas présentes.

Garder le cap

Organisez la séance de manière à pouvoir atteindre l'objectif prévu. Préparez un programme en conséquence ainsi que pour évaluer les objectifs de la séance. Restez au cœur du sujet afin que les gens continuent à s'intéresser à ce que vous dites.

Voir l'exemple de programme ci-dessous. Le temps consacré à chaque section dépendra de la taille du groupe. La durée totale de la séance devrait se situer entre 60 et 90 minutes, ce qui comprend le temps nécessaire pour que les personnes s'installent.

Document 2 Exemple de programme

1. Présentations (5-10 minutes)

- Présentez-vous et dites en quoi votre rôle consiste.
- Invitez les participants à se présenter.

2. Présentation (15-20 minutes)

- Avant la présentation, distribuez la brochure intitulée *Comprendre la violence contre les aînés : Faits, conseils, services d'aide*, afin que les participants puissent la parcourir et prendre des notes s'ils le souhaitent.
- Présentez les messages clés en utilisant les notes et les diapositives qui se trouvent dans la section 3 de ce manuel.

3. Discussions de cas (20-30 minutes)

- Distribuez des copies des cas que vous allez utiliser. Incitez les gens à prendre des notes.
- Animez la discussion qui porte sur les cas. Voir la section 4 pour obtenir des idées à ce sujet.

4. Synthèse et conclusion (5-10 minutes)

- Remerciez les personnes de leur participation.
- Invitez-les à communiquer avec les responsables du programme local pour la sécurité des aînés ou le ministère des Aînés si elles souhaitent obtenir des renseignements supplémentaires ou savoir ce qu'il faut faire pour devenir champion communautaire.

5. Évaluation (5-10 minutes)

Demandez au groupe d'évaluer la séance. Cette évaluation vous aidera à vous améliorer. Restez concentré sur votre objectif et respectez la durée prévue de la séance.

N'oubliez pas que les gens ont pris la décision de participer en fonction des informations que vous leur avez données. Essayez donc autant que possible de respecter le temps qui vous a été accordé, ce qui peut être difficile, car lorsque les gens commencent à parler, ils peuvent avoir beaucoup de choses à dire. L'exercice consiste donc à leur accorder suffisamment de temps pour discuter tout en ayant vous-même le temps de dire ce que vous souhaitez dire. Vous pouvez toujours demander aux personnes présentes si elles souhaitent que la conversation dure un peu plus longtemps que prévu. Vous pouvez également leur proposer de revenir pour poursuivre la conversation.

Faites en sorte que les gens se sentent à l'aise. Faites attention à certaines choses comme la température, les sièges et la qualité du son. Parlez clairement et utilisez des mots simples. Les mots que les gens comprennent et utilisent au quotidien sont les plus efficaces.

Respecter la diversité

« Le monde dans lequel vous êtes né n'est qu'une seule des nombreuses réalités possibles. Les autres cultures n'ont pas échoué simplement parce qu'elles ne sont pas comme la vôtre. Chacune d'elles est la manifestation particulière de l'esprit humain ».

~ Wade Davis

Les sociétés sont très variées, et chacune d'elle possède des valeurs différentes. La plupart des cultures considèrent qu'il est inacceptable de négliger les personnes âgées ou de les traiter de façon irrespectueuse. Cependant, certaines cultures acceptent des comportements que d'autres considèrent comme une violation des droits. Dans certaines cultures, on ne parle pas des mauvais traitements infligés aux personnes.

Quelles que soient les personnes avec qui vous travaillez, leur culture ainsi que la manière dont elles voient le vieillissement et les mauvais traitements sont probablement différentes. En tant que champion communautaire, il est important de respecter les points de vue d'autrui. Au cours d'une présentation, vous devez donc permettre à chaque personne de s'exprimer **sans être jugée**. Puisque c'est vous qui animez la discussion, votre rôle consiste à créer un environnement où les gens peuvent s'exprimer sans être jugés. C'est l'occasion idéale d'appliquer les principes de respect, de sécurité et de libre choix. Vous avez également la possibilité d'amener les gens à réfléchir sur la façon de parler et d'écouter, dans le respect, une personne âgée venant d'une culture différente. Vous pouvez donner l'exemple en montrant que ce que pense une personne provenant d'une autre culture n'est pas mauvais, mais simplement différent.

Évaluation et suivi

Il est essentiel de faire une évaluation pour voir si vous avez atteint votre objectif. Il se peut que cet exercice vous inquiète, mais sans évaluation, vous ne pourrez pas comprendre si vous avez bien rempli votre rôle ou si le matériel utilisé s'est révélé efficace. Veuillez donc demander aux personnes présentes de donner leur avis, puis en faire part au ministère des Aînés. Cela vous permettra de vous améliorer et nous aidera à nous assurer que notre matériel est efficace.

N'oubliez pas : la rétroaction permet de mieux comprendre comment la séance a été perçue. Il ne s'agit ni d'une discussion ni d'un débat. Respectez la confidentialité de chaque personne : ne lisez pas les formulaires de rétroaction ou les fiches d'évaluation lorsque les participants sont présents, et ne faites aucun commentaire qui s'y rapporte. Si vous ne comprenez pas ce que vous dit directement une personne lors d'une conversation, il est normal de lui demander des éclaircissements. Si vous n'êtes pas d'accord avec la rétroaction, résistez à l'envie d'expliquer, de justifier ou de défendre ce que vous avez fait. Ne voyez pas cette rétroaction comme une critique négative, mais comme des informations qui vous permettront d'améliorer les autres présentations.

Le document 3 comporte un exemple du formulaire d'évaluation. Voir l'original dans la pochette 4.

Vous pouvez également, si vous préférez, mettre vos propres questions sur un tableau de papier ou une diapositive, puis inviter les gens à écrire leurs réponses sur une feuille. Vous pouvez par exemple poser les trois questions suivantes :

1. Qu'avez-vous trouvé de plus utile aujourd'hui?
2. Qu'avez-vous trouvé de moins utile aujourd'hui?
3. Que suggérez-vous pour améliorer l'atelier?



Comprendre les mauvais traitements envers les aînés

Présentateur :

Date :

Ce que j'ai apprécié aujourd'hui ...

Ce que je n'ai pas apprécié aujourd'hui ...

Je souhaiterais en savoir plus sur ...

Autres commentaires ...

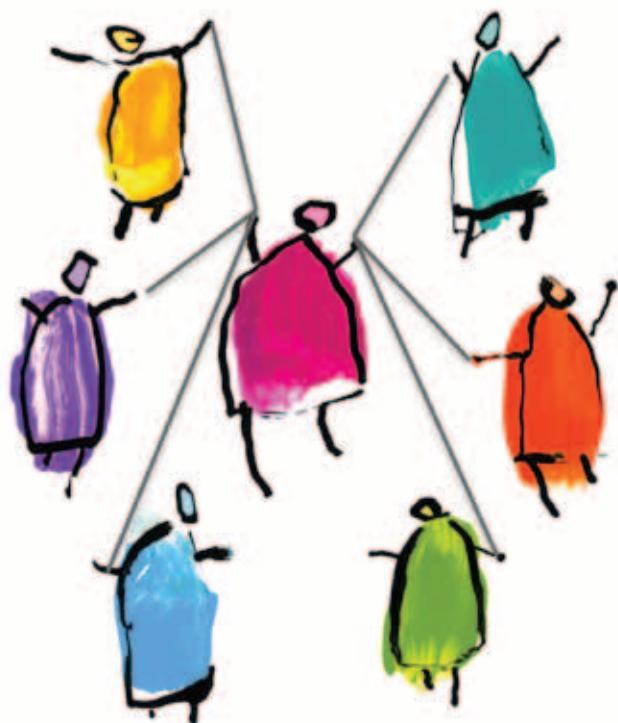
Merci!

Élargir le cercle de soins et diffuser le message

Le terme *cercle de soins* permet de décrire les liens qui existent entre des individus qui, ensemble, rendent une communauté plus forte. Dans une communauté où il fait bon vivre, les gens prennent soin les uns des autres, se respectent mutuellement et respectent le droit de chacun à prendre ses propres décisions.

Prenez donc le temps d'aller vers les autres et d'élargir votre cercle de soins ainsi que les différents cercles qui existent dans votre communauté. Continuez à chercher des organisations qui peuvent apporter un soutien aux personnes âgées. Est-ce que ces organisations arrivent à répondre aux besoins des personnes âgées de votre communauté? Sont-elles conscientes de leurs besoins? Allez rencontrer les responsables de ces organisations pour leur dire ce que vous savez. Demandez-leur de participer à la création d'une communauté plus saine et plus sûre pour tout le monde.

Faites en sorte que les différentes générations puissent apprendre les unes des autres, notamment pour aider à combattre la discrimination fondée sur l'âge. Plus nous nous comprenons et nous nous respectons en tant qu'êtres humains, moins nous sommes susceptibles d'infliger des mauvais traitements ou de tolérer la violence qui nous entoure. Favorisez le développement de relations saines.



Mes notes :



3. Notes de l'animateur

Cette partie présente ce qu'est la maltraitance des personnes âgées. Elle a été conçue comme une présentation à l'intention de groupes communautaires. Le matériel est adapté d'une campagne de sensibilisation élaborée par le Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children (centre pour la recherche et l'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants) de l'Université Western Ontario, à l'aide de fonds accordés par l'Agence de la santé publique du Canada, dans le cadre de l'Initiative fédérale de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés (IFLMTA). La campagne originale s'intitule « Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles – un réseau pour les aînés ». Les personnes qui ont conçu cette campagne nous ont autorisés à adapter leur matériel.

Pour télécharger les diapositives de cette présentation, allez à : novascotia.ca/seniors/stopabuse-fr.

Si vous êtes un champion communautaire, retenez les notions centrales, mais ne vous sentez pas obligé d'utiliser les diapositives et les notes exactement comme elles sont. Afin de mieux vous préparer pour votre présentation, lisez les conseils de la partie 2 (conseils pour les champions communautaires).

La présentation dure environ 15 minutes, sans compter les études de cas et la discussion.

Comprendre la violence contre les aînés

« Ce n'est pas correct! »

Voisins, amis et familles — un réseau pour les aînés

Comment reconnaître les signes de mauvais traitements et aider les personnes âgées qui sont à risque.



1

www.ijerpi.org | 100 | ISSN: 2231-8722 | DOI: 10.5120/ijerpi2019-09100

Ordre du jour

- Mot de bienvenue
 - Exposé (de 15 à 20 minutes)
 - Étude de cas
 - Conclusion et questions
 - Commentaires



2

À propos de cette présentation

L'exposé porte sur les signes de violence et de mauvais traitements envers les personnes âgées et les façons dont vous pouvez apporter votre aide et votre soutien à ces dernières sans danger et de façon respectueuse. À la fin de l'exposé, nous mettrons en pratique ce que vous aurez appris en analysant certaines études de cas et en parlant des signes avertisseurs et des façons d'apporter votre aide.

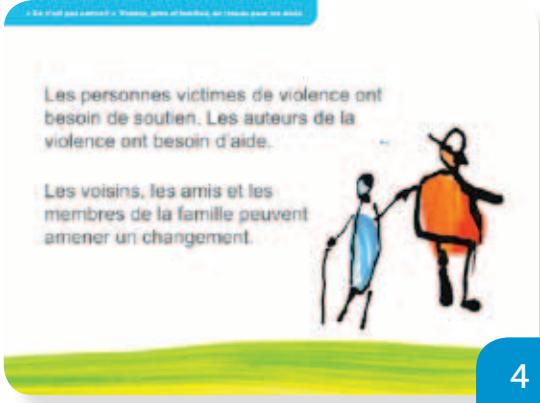
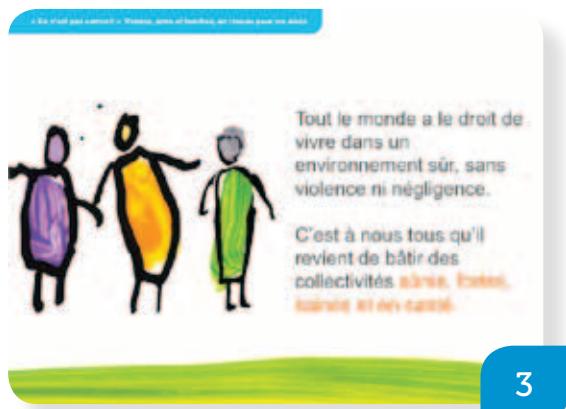
Il y a plusieurs expressions pour exprimer la réalité de la violence envers les personnes âgées, mais elles veulent toutes dire la même chose. On parle, par exemple, de violence contre les aînés, de mauvais traitements envers les personnes âgées ou de maltraitance des personnes âgées.

Mes notes :

Voici comment se déroulera la rencontre d'aujourd'hui.

Compte tenu du sujet, il est naturel de vouloir parler de certaines expériences personnelles. Nous vous prions de tenir confidentielles ces situations ou circonstances durant et après la rencontre. Aussi, nous vous demandons de garder confidentielles les histoires des gens qui ne sont pas ici avec nous.

Mes notes :



Le message central

Un des messages clés de l'exposé est que tout le monde a le droit de vivre dans un environnement sûr, sans violence ni négligence. Personne ne devrait être de victime de violence ou de mauvais traitements. **Ce n'est pas correct!**

C'est à nous qu'il revient de promouvoir le respect pour tous et de travailler ensemble pour bâtir des collectivités sûres, fortes et saines et en santé.

Tout le monde a un rôle à jouer.

Mes notes :

Les personnes victimes de violence ont besoin de soutien. Les auteurs de la violence ont besoin d'aide. Les témoins, c'est-à-dire les voisins, les amis et les membres de la famille, ont besoin de savoir ce qu'ils peuvent faire pour intervenir de façon positive. Souvent, les témoins savent qu'il y a de la violence mais ils ne savent pas quoi faire face à la situation.

Si vous êtes un témoin, vous n'êtes pas obligé de « régler » le problème. Toutefois, vous pouvez aider à amener un changement. Se soucier des gens autour de nous et être attentif aux signes de malaise sont des étapes importantes. Les petits gestes peuvent faire beaucoup pour amener un changement.

La stratégie générale est de briser l'isolement qui existe dans toutes les relations de violence.

Il y a deux choses que tout le monde peut faire : **reconnaitre les signes et vérifier qu'il s'agit bien de violence.** Nous en apprendrons plus sur ces deux étapes plus tard dans l'exposé et nous aurons l'occasion de les mettre en pratique ensemble.

Comprendre la violence contre les aînés

Il n'est pas conseillé d'utiliser, sans en faire la demande, les ressources pour les aînés.

Qu'est-ce qu'on entend par violence ou mauvais traitements envers les personnes âgées?

Il n'est pas conseillé d'utiliser, sans en faire la demande, les ressources pour les aînés.

Les personnes âgées sont incapables de faire librement des choix parce qu'elles ont peur d'être maltraitées, humiliées, isolées ou de perdre le lien avec la personne même qui use de violence contre elles.

5



Qu'est-ce qu'on entend par violence ou mauvais traitements envers les personnes âgées?

Il n'est pas conseillé d'utiliser, sans en faire la demande, les ressources pour les aînés.

On parle de violence ou de mauvais traitements quand une personne utilise son pouvoir ou son influence pour abuser d'une personne âgée ou la contrôler.

On parle aussi de violence ou de mauvais traitements quand quelqu'un néglige de s'occuper d'une personne âgée incapable de s'occuper d'elle-même.

6



Qu'est-ce qu'on entend par violence ou mauvais traitements envers les personnes âgées?

Il est difficile d'accepter la réalité de la violence, mais reconnaître la violence et la nommer sont des étapes essentielles pour en guérir.

Les experts définissent la violence de différentes façons. Par exemple, la *Stratégie de la Nouvelle-Écosse sur la violence envers les personnes âgées* (2005) décrit la violence faite aux aînés d'une manière générale, comme « le fait de causer du mal à une personne âgée ». La stratégie souligne que la violence est particulièrement nuisible quand elle survient dans une relation fondée sur la confiance.

L'exposé met l'accent sur **le mal causé à des personnes âgées par quelqu'un qui limite ou contrôle leurs droits et libertés**. Ces personnes âgées sont alors incapables de faire librement des choix parce qu'elles ont peur d'être maltraitées, humiliées ou laissées seules ou encore de perdre le lien qui les unit à la personne même qui use de violence à leur endroit.

Le fait d'être impoli ou grossier ne constitue pas de la violence. Les disputes et les conflits ne sont pas de la violence non plus. Si les deux personnes ont une relation égalitaire et qu'elles peuvent faire des choix quant à ce qui arrivera par la suite, alors il ne s'agit pas nécessairement d'une situation de violence. Les personnes dans ces situations peuvent avoir besoin d'aide et de soutien, mais elles ne sont pas nécessairement victimes de violence.

On parle de violence ou de mauvais traitements quand une personne utilise son pouvoir ou son influence pour abuser d'une personne âgée ou la contrôler. On parle aussi de violence ou de mauvais traitements quand une personne chargée de prendre soin d'une personne âgée incapable de s'occuper d'elle-même omet de voir aux besoins essentiels de cette dernière.

Mes notes :

An illustration featuring a small, simple grey figure standing on the left, and a much larger, green figure with a black outline on the right. The green figure is oriented towards the grey figure, suggesting interaction or observation.

Qu'est-ce que l'âgisme?
L'âgisme est un facteur de violence.
C'est la **discrimination** envers les personnes âgées en raison de leur âge.

La violence est l'abus d'un pouvoir quelconque. À cause d'elle, une personne se sent humiliée, seule et impuissante. Il y a des victimes qui vivent dans la peur tous les jours.

Mes notes :

Qu'est-ce que l'âgisme?

L'attitude que nous avons par rapport au fait de vieillir peut nous rendre plus vulnérable à la violence et aussi plus enclin à nous comporter de façon violente.

Le mot « âgisme » fait référence à des attitudes et à des croyances qui font que des gens traitent les personnes âgées comme si elles étaient moins importantes ou moins appréciées juste parce qu'elles sont plus vieilles. Ces attitudes sont un facteur dans les situations de violence parce qu'elles portent les gens à croire qu'ils ont le droit d'ignorer ou de contrôler les personnes plus âgées.

C'est mal de faire de la discrimination contre des personnes parce qu'elles sont plus vieilles (ou plus jeunes). Chacun de nous a la responsabilité de s'interroger sur l'âgisme, tant sur notre attitude que celle des autres.

Mes notes :

Qui sont les auteurs de la violence ou de la maltraitance?



Ce ne sont pas des monstres mais des gens que nous connaissons.

9

Qui sont les auteurs de la violence ou de la maltraitance?



Le plus souvent, les auteurs de la violence ou de la maltraitance sont des membres de la famille : les enfants adultes, ou les petits-enfants

Il peut aussi s'agir d'autres parents, d'amis, de soignants rémunérés ou non, de propriétaires, de conseillers financiers ou de toute personne en position de pouvoir, d'autorité ou de confiance.

10

Qui sont les auteurs de la violence ou de la maltraitance?

Les personnes qui usent de la violence peuvent être charmantes en public, bien appréciées dans leurs collectivités mais très différentes derrière une porte close. Leur comportement abusif est dirigé contre une personne en particulier, la personne âgée. La violence peut survenir occasionnellement ou quotidiennement.

Mes notes :

Dans la plupart des cas, la violence est exercée par des membres de la famille ou des gens que la personne âgée connaît et en qui elle a confiance. Il s'agit souvent du fils, de la fille, du petit-fils ou de la petite-fille de la personne âgée. Les études révèlent que dans les cas où c'est un enfant adulte qui use de violence, il s'agit plus souvent d'un fils. Les membres de la famille qui sont accusés de violence sont plus souvent des hommes que des femmes.

Toutefois, la personne qui use de la violence peut être un homme ou une femme, un parent éloigné, un ami, un voisin, un soignant rémunéré ou non, un propriétaire, un conseiller financier ou toute personne en position de pouvoir, de confiance ou d'autorité.

Mes notes :

1. Il n'est pas correct à l'égard des hommes, des femmes et des enfants, un homme peut les abuser.

Qui sont les auteurs de la violence ou de la maltraitance?



On parle de violence familiale quand il s'agit de la violence exercée par un conjoint à l'endroit de l'autre conjoint.

Les hommes sont moins enclins à parler de la violence qu'ils subissent.

11

1. Il n'est pas correct à l'égard des hommes, des femmes et des enfants, un homme peut les abuser.

Qui sont les personnes à risque?

Toute personne, peu importe son âge, peut être victime de violence ou de maltraitance.



12

Qui sont les personnes à risque?

Quand un conjoint est violent, on parle de violence familiale. Dans les cas de violence familiale, ce sont les hommes qui sont le plus souvent les auteurs de la violence et les femmes qui reçoivent les blessures les plus graves. Les hommes risquent davantage de causer les blessures les plus graves, même la mort.

Les hommes victimes de violence sont moins disposés à en parler à quelqu'un.

Mes notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Des gens de tous les horizons vivent des situations de violence. Cela peut arriver à n'importe qui et à n'importe quel âge.

Les gens ont habituellement honte de se trouver dans une relation de violence. Ils se demandent : « Comment cela a-t-il pu m'arriver? Comment en suis-je arrivé là? »

C'est un mythe que la violence envers les personnes âgées n'est exercée qu'à l'endroit de vieilles personnes frêles qui dépendent de quelqu'un. La violence est souvent exercée contre des personnes âgées qui sont compétentes et tout à fait autonomes.

Il est important de souligner que la violence n'est jamais la faute de la personne qui la subit.

Mes notes :

.....

.....

.....

Comprendre la violence contre les aînés

Pourquoi certaines personnes sont-elles plus à risque?

Les personnes victimes de violence ou de maltraitance sont souvent isolées.



13

Il y a d'autres facteurs de risque.

www.elsevier.com/locate/actamat



14

Plusieurs facteurs augmentent le risque de violence ou de maltraitance. L'isolement en est souvent un. Toute personne qui vit dans une relation de violence ou qui est témoin d'une relation de violence se sent isolée.

En tant que témoins, nous nous sentons isolés, incertains de ce qu'il faut faire et anxieux à l'idée de commettre une erreur. Nous nous sentons seuls avec nos craintes et nos inquiétudes.

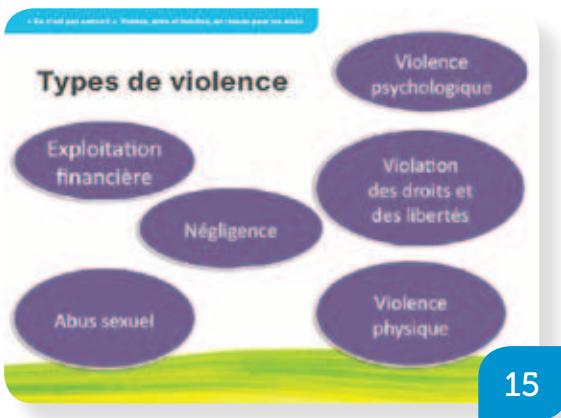
Pour les personnes qui sont dans une relation de violence, le sentiment d'isolement s'aggrave quand la violence augmente, ce qui est souvent le cas.

Mes notes :

Voici d'autres facteurs de risque :

- des antécédents de violence familiale;
 - des personnes qui partagent un même logement, par exemple quand une personne âgée vit avec une personne soignante ou amie;
 - la dépendance de la victime ou de l'auteur de la violence aux drogues, à l'alcool ou au jeu;
 - la dépendance d'une personne sur la personne âgée pour un toit ou un soutien financier; la dépression ou tout autre problème de santé mentale chez la victime ou l'auteur de la violence;
 - une déficience cognitive, qu'il s'agisse de confusion, de perte de mémoire ou de démence, chez la victime ou l'auteur de la violence.

Mes notes :



Types de violence

La violence s'exerce de différentes façons et, en général, elle s'accentue si aucune aide n'est fournie. Les personnes âgées sont souvent victimes de plus d'une forme de violence.

La *Stratégie de la Nouvelle-Écosse sur la violence envers les personnes âgées* s'attaque à six types de violence : l'exploitation financière, la violence psychologique, la violation des droits et des libertés, l'abus sexuel, la négligence et la violence physique. Tous les types de violence sont graves et causent du mal.

Mes notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exploitation financière

On parle d'exploitation financière quand une personne utilise la tromperie, la menace ou la persuasion pour amener une personne âgée à lui confier son argent, sa propriété ou ses biens. Parfois, l'auteur de l'exploitation financière utilise son influence ou la force pour amener la personne âgée à changer son testament ou à signer une procuration. Il peut aussi encaisser des chèques sans que la personne âgée en ait connaissance.

Il arrive que les enfants ou les petits-enfants d'une personne âgée pensent avoir droit à l'argent de cette dernière parce qu'ils présument qu'un jour l'argent sera à eux. **Ce n'est pas correct!**

Mes notes :

.....

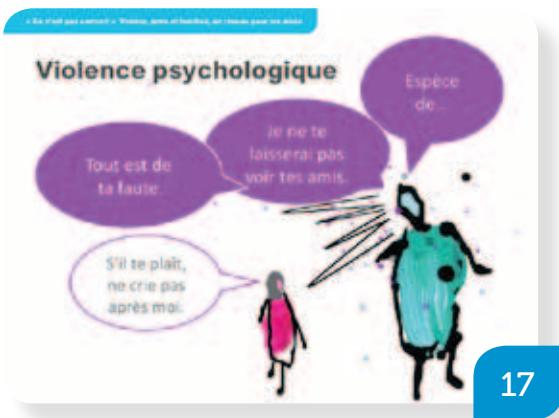
.....

.....

.....

.....

.....



17



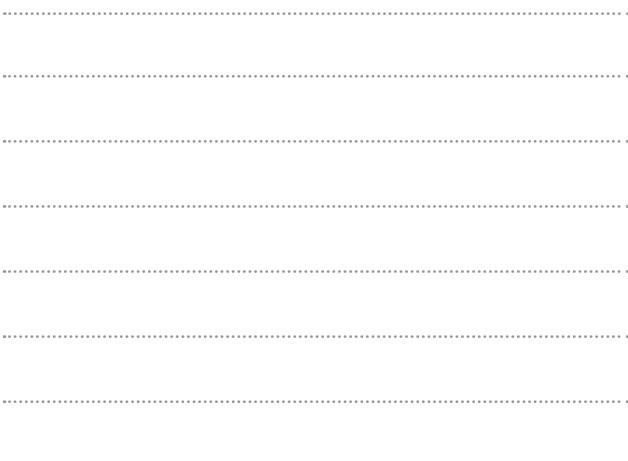
18

Violence psychologique

On parle de violence psychologique quand quelqu'un menace, insulte, intimide ou humilie une personne âgée, la traite comme un enfant ou l'empêche de voir les membres de sa famille ou ses amis.

Il est faux de penser que parce qu'il n'y a pas de violence physique, il n'y a pas de violence. Les personnes qui vivent des situations de violence psychologique vous diront que d'avoir quelqu'un qui crie après vous et qui vous dit que vous ne valez rien est tout aussi dévastateur que de recevoir un coup de poing ou un coup de pied.

Mes notes :



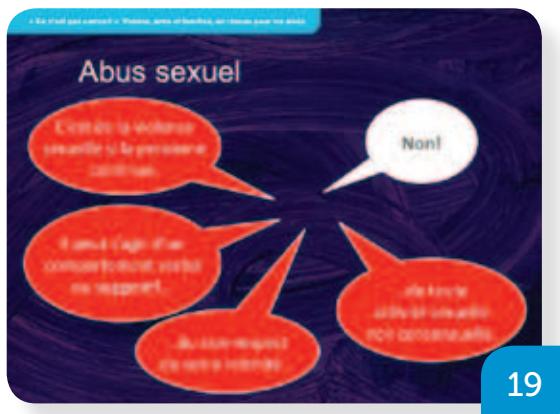
Violation des droits et des libertés

On parle de violence quand quelqu'un empêche une personne âgée de jouir des droits et des libertés dont jouissent habituellement les adultes. Voici quelques exemples de comportements illégaux ou déraisonnables :

- se mêler des pratiques spirituelles, des coutumes ou des traditions de la personne; retenir de l'information;
 - empêcher la personne d'avoir des visiteurs; ouvrir, détruire ou envoyer ailleurs le courrier d'une personne;
 - garder quelqu'un à l'hôpital ou dans un établissement sans raison valable.

Mes notes :





19



20

Abus sexuel

On parle d'abus sexuel quand quelqu'un force une autre personne à avoir un rapport sexuel. Il peut s'agir d'un comportement verbal ou suggestif, du non-respect de l'intimité d'une personne ou d'un rapport sexuel non consensuel.

Mes notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Négligence

On parle de négligence quand quelqu'un ne fournit pas à la personne âgée ce dont elle a besoin pour combler ses besoins essentiels, notamment de la nourriture, des vêtements appropriés, un endroit sûr où loger, des soins médicaux, des soins personnels et la supervision nécessaire. La négligence peut être intentionnelle ou non. Parfois, les personnes qui prennent soin d'une personne âgée n'ont pas les connaissances, l'expérience ou les compétences nécessaires pour le faire.

Mes notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A child in a blue shirt is being hit on the back by another child in a purple shirt. Two speech bubbles from the bottom left contain text: 'C'est de la violence si tu me frappes, ou me brusques, même si je ne suis pas blessée.' and 'Menacer de me faire mal, c'est aussi de la violence.' The background is white with a green brushstroke at the bottom.

21

Signes avertisseurs

- Je suis déprimée, renfermée, craintive.
- Il n'y a pas de nourriture dans la maison.
- On m'a coupé le téléphone. Des choses disparaissent de chez moi.
- Si je te dis qu'on me maltraite, crois-moi.
- Je ne sors plus.
- Je ne vais plus à l'église.
- Quelqu'un vient subitement d'emménager avec moi.
- Je ne peux pas expliquer comment je me suis blessé.

22

Violence physique

On parle de violence physique quand quelqu'un frappe une personne âgée ou la brusque, même si la personne âgée n'est pas blessée. Donner à quelqu'un trop ou pas assez de médicaments et utiliser un moyen de contention pour empêcher la personne de se déplacer sont aussi des formes de violence physique.

Mes notes :

Signes avertisseurs

Si une personne âgée vous dit qu'elle est victime de violence, croyez-la.

Certains signes avertisseurs pourraient être importants et troublants, par exemple des blessures physiques. D'autres signes pourraient être plus difficiles à déceler, par exemple quand une personne âgée devient anxieuse ou renfermée ou cesse de voir ses amis. Le livret **Comprendre la violence contre les aînés – Faits, conseils et services d'aide** présente certains signes avertisseurs et symptômes auxquels il faut prêter attention.

Il est tentant d'ignorer les signes et de se dire qu'on doit faire erreur ou que ce n'est pas grave parce que ce sont seulement des signes avertisseurs. Rappelez-vous qu'un signe avertisseur est comme la partie émergée de l'iceberg. Il se passe probablement beaucoup plus de choses que ce que vous observez.

Faites confiance à votre intuition quand quelqu'un vous rend mal à l'aise. Mais évitez de tirer des conclusions hâtives.

An illustration of a person walking on a winding green path towards a bright sun and purple mountains. The sun is yellow with rays, and the mountains are purple with black outlines. The path is green with black outlines, and the overall style is colorful and whimsical.

An illustration featuring a green backpack with a yellow strap on the left, and a stylized sun with yellow rays on the right. The background is white with a light blue border at the bottom right.

Où trouver de l'aide

Apprendre à intervenir efficacement et en toute sécurité, c'est comme se préparer pour un voyage. Il y a deux choses à apporter avec soi, deux choses que vous pouvez faire.

Mes notes :

Reconnaitre les signes. Vérifier qu'il s'agit bien de violence.

Mes notes :

Il n'y a pas d'âge à la violence, mais il faut agir, au moins pour les aînés.

Deux choses que tout le monde peut faire.



1. Reconnaître.

« Ce n'est pas correct! »



- Apprenez quels sont les types de violence.
- Reconnaissez les signes avertisseurs.
- Surmontez votre hésitation à intervenir.

25

1. Reconnaître.

Quand quelque chose vous rend mal à l'aise, prenez attention. Apprenez à reconnaître les signes avertisseurs pour pouvoir dire « **Ce n'est pas correct!** »

Surmontez vos hésitations. Vous ne serez peut-être pas certain de vouloir intervenir. C'est compréhensible, mais ne laissez pas ça vous arrêter. Rappelez-vous que la violence cause énormément de mal et de souffrance et qu'elle ne cessera pas d'elle-même. C'est l'affaire de tout le monde.

Si vous avez besoin d'aide ou de soutien, vous pouvez parler à quelqu'un en qui vous avez confiance pour savoir ce qu'il faut faire. Vous pouvez aussi parler un professionnel, à un fournisseur de soins ou à un ami en qui vous avez confiance.

Mes notes :

.....

.....

.....

.....

.....

Il n'y a pas d'âge à la violence, mais il faut agir, au moins pour les aînés.

Deux choses que tout le monde peut faire.



2. Vérifier.

« S'agit-il de violence? Qu'est-ce que je peux faire pour aider la victime? »



- Posez des questions.
- Consultez un professionnel.
- Vérifiez si la victime court un danger.
- Suggérez un plan de sécurité.

26

2. Vérifier.

Évitez de tirer des conclusions hâtives. Un signe avertisseur ne signifie pas automatiquement qu'il y a violence. Vérifiez ce qu'il en est.

Avant d'agir, prenez le temps de vous demander ceci :

- Y a-t-il un danger?
- Est-ce que je suis respectueux envers la personne âgée?

Ce que vous ferez ensuite dépendra de la situation.

Si la situation présente un danger, n'hésitez pas. Appelez le service de police ou composez le 911. Fiez-vous à votre instinct. Il est toujours préférable de ne pas prendre de risque. Mieux vaut être trop prudent que pas assez.

Si la situation ne présente pas de danger, la meilleure façon de vérifier s'il y a violence ou maltraitance, est de poser des questions. Au besoin, parlez en privé avec la personne dont la situation vous préoccupe.

Si vous n'êtes pas certain de ce que vous devez faire, composez le numéro de la ligne d'information et de renvoi en matière de violence envers les aînés (1-877-833-3377) ouappelez un professionnel de votre région.

On pourrait vous indiquer quelles sont les ressources dans votre collectivité et vous conseiller sur les façons de préparer un plan pour assurer votre sécurité et celle de la personne âgée.

A ce stade pas encore à l'heure, mais je veux, on va faire une fois pour les aînés.

Comment parler à la personne âgée

Préparez de l'absence de l'auteur de la violence ou de la maltraitance.

Décrivez ce que vous avez vu ou entendu. Tenez-vous-en aux faits.

Écoutez attentivement. Demandez-lui ce que vous pouvez faire.

Respectez la décision de la personne si elle ne veut pas en parler. Gardez la porte ouverte.



27

Pour obtenir de l'aide**Urgence** : 911Ligne d'information et de renvoi en matière de violence envers les aînés : **1-877-833-3377**Service de protection des adultes : **1-800-225-7225**Renseignements d'ordre juridique : **1-800-665-9779**
(455-3135 à Halifax)

D'autres services d'assistance téléphonique et sites Web

Vos voisins, vos amis, des membres de votre famille.

28

Pour obtenir de l'aide

Si vous pouvez le faire sans danger, parlez à la personne que vous soupçonnez être victime de violence ou de mauvais traitements. Rappelez-vous les conseils suivants :

- Attendez un moment où vous serez seul avec la personne âgée et sans danger d'être interrompu.
- Décrivez ce que vous avez observé et entendu. Tenez-vous-en aux faits.
- Posez des questions qui montrent que vous êtes préoccupé. *Est-ce que ça va? Est-ce que quelqu'un te fait du mal? Qu'est-ce que tu veux faire? Comment puis-je t'aider?*
- Soyez présent et écoutez. Dites-lui que ce qui arrive n'est pas de sa faute.
- Encouragez la personne à réagir et à parler. Appuyez-la pour qu'elle prenne par elle-même des décisions éclairées.
- Respectez ses décisions même si vous n'êtes pas d'accord avec ses choix. Si, selon vous, la personne ne peut pas prendre des décisions éclairées et que cela vous inquiète, demandez conseil à un professionnel.
- Soyez patient. Laissez la porte ouverte.

Pour plus d'information, consultez le livret **Comprendre la violence contre les aînés – Faits, conseils et services d'aide**.

Peu importe qui vous êtes, un témoin inquiet, un soignant bouleversé ou une personne victime de violence, il est important que vous trouviez de l'aide et que vous sentiez qu'on vous soutient. Il y a plusieurs façons de trouver de l'aide.

Si vous faites un appel et que la ligne n'est plus en service ou si vous parlez à quelqu'un qui ne peut vous aider, ne vous découragez pas. Essayez de nouveau. Composez un autre numéro. Cherchez à parler à quelqu'un d'autre. Vous êtes la seule personne à savoir ce qui vous aide vraiment et de quel sorte de soutien vous avez besoin. Vous ne devriez pas vous sentir obligé de faire quelque chose que vous n'êtes pas prêt à faire.

Le livret **Comprendre la violence contre les aînés – Faits, conseils et services d'aide** contient d'autres ressources en plus de celles-ci.

Mes notes :

.....

.....

.....

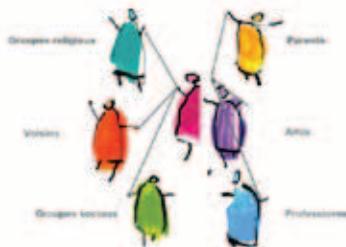
.....

.....

• The school year begins in September, January and March, and finishes just before the winter

Cercles d'entraide

Gardons contact et travaillons ensemble.



29

Cercles d'entraide

Le changement survient de toutes sortes de façons dans la vie de tous les jours. Ça commence avec un cercle d'entraide, un cercle de gens qui s'aident les uns les autres.

Rappelez-vous que vous n'avez pas besoin de jouer les héros ou de régler la situation de quelqu'un d'autre. Les petits gestes comptent, comme de diffuser ce message. Parlez de la violence faite aux aînés et des bonnes façons d'y faire face. Connaissez les ressources qui existent dans votre collectivité. Restez en contact avec les gens que vous connaissez; aidez les gens à prendre contact avec d'autres personnes.

Ensemble, nous pouvons construire des collectivités plus sûres et plus respectueuses.

Mes notes :

• 300-word press statement to Whistler, James and friends, and friends about their results

Et maintenant, mettons en pratique ce qu'il faut faire...



1. Reconnaître.

2. Vérifier.

30

S'exercer à l'aide d'études de cas

Apprenons-en plus à ce sujet et parlons-en. Penchez-vous sur les études de cas et mettez en pratique les deux étapes : **Reconnaitre. Vérifier.**

(Choisissez parmi les séries de mises en situation ou parmi les six études de cas plus étoffées qui sont dans la trousse.)

Mes notes :



4. Études de cas

À propos des cas

Les études de cas permettent de discuter du problème de manière vivante. Les cas qui se trouvent dans la trousse à outils ne correspondent pas à des situations réelles, mais s'inspirent de choses qu'entendent souvent les gens qui travaillent avec des personnes âgées. La plupart de ces cas comportent plusieurs problèmes et peuvent donner lieu à diverses réponses. Certaines des questions soulevées sont parfois complexes et troublantes. Choisissez les cas avec lesquels vous vous sentez à l'aise.

Vous pouvez utiliser ces cas de différentes manières, en fonction de votre niveau de confort, de la taille du groupe ainsi que du temps dont vous disposez. Par exemple :

- Faites une étude de cas rapide lorsque vous avez peu de temps ou d'espace pour la discussion ou que vous préférez les histoires courtes.
- Utilisez les cas plus longs lorsque vous avez davantage de temps, lorsqu'il y a suffisamment d'espace pour créer plusieurs petits groupes et lorsque vous voulez des histoires plus détaillées.
- N'hésitez pas à utiliser ces ressources comme vous le voulez.

Préparez-vous

Décidez à l'avance si vous allez privilégier les cas rapides ou examiner plusieurs des cas qui sont plus longs. Décidez ensuite comment vous allez faire participer les personnes présentes. Allez-vous travailler tous ensemble ou créer plusieurs petits groupes?

Si vous souhaitez distribuer des documents, choisissez-les et décidez du nombre de copies dont vous aurez besoin. Faites des photocopies des originaux qui se trouvent dans les pochettes 2 et 3. Vous pouvez également obtenir ces documents sur le site gov.ns.ca/seniors/stopabuse. Si vous avez à nouveau besoin de l'original d'un document mais n'avez pas accès à Internet, le ministère des Aînés pourra vous l'envoyer. Voir les coordonnées à la page 56.

Faites une étude rapide

Vous disposez de trois documents si vous souhaitez faire une étude de cas rapide : A, B et C. Chaque document comprend six histoires courtes, c'est-à-dire une pour chacun des six types de mauvais traitements.

Choisissez l'un de ces trois documents pour votre séance, ainsi que l'une des options suivantes :

- photocopiez le document pour chaque participant ou chaque petit groupe;
- prévoyez de lire chaque histoire à haute voix à partir de votre copie;
- ou créez une diapositive pour chaque histoire afin de projeter toutes les histoires une à la fois sur un écran.

Quelle que soit la méthode que vous utilisez, assurez-vous de lire chaque histoire à haute voix. Mieux encore, demandez à un participant de lire l'histoire pour le groupe. Après chaque histoire, abordez brièvement les questions qui se trouvent dans le document.

Utilisez les études de cas qui sont plus longues

Voici ce que vous pouvez faire.

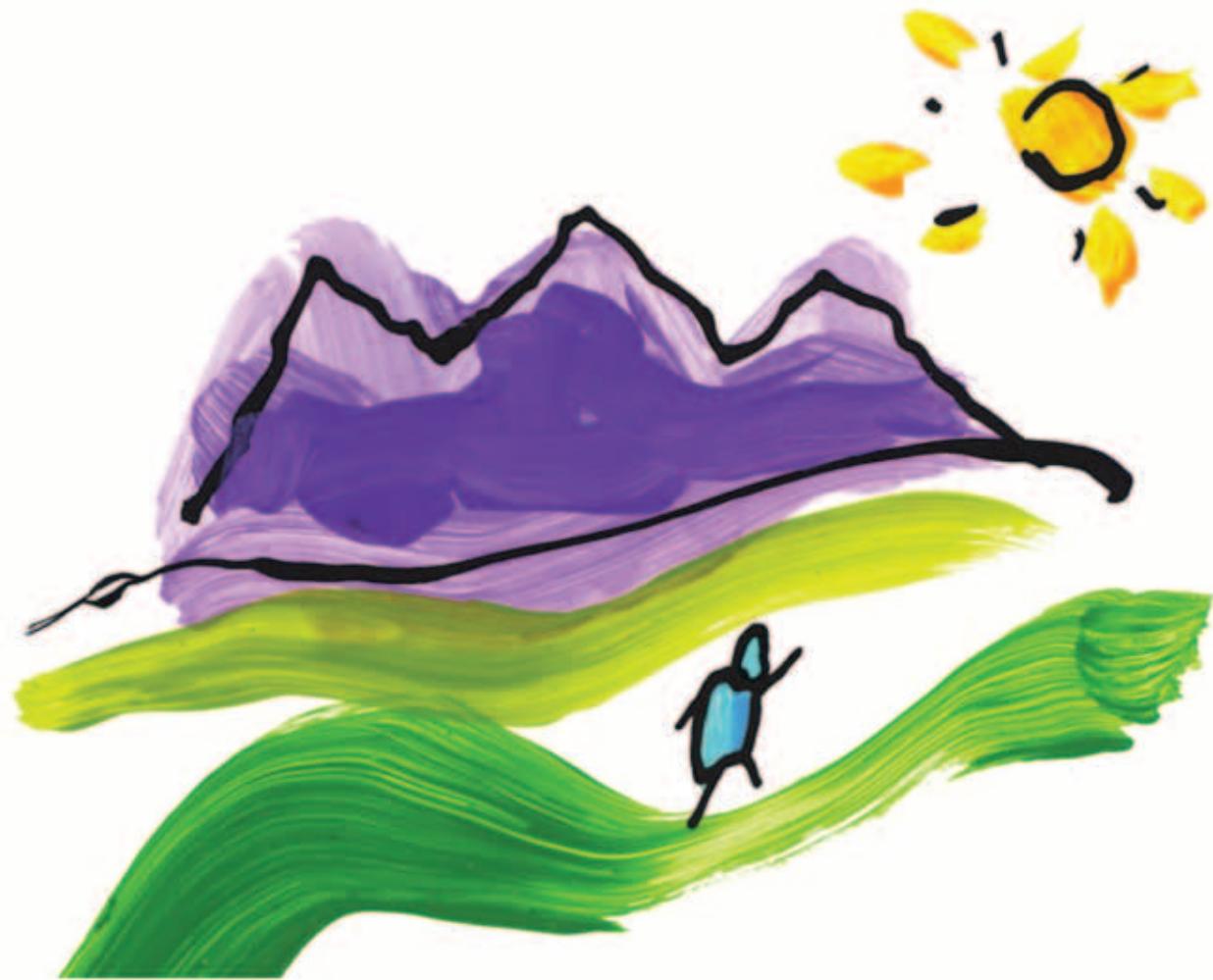
- Créez plusieurs petits groupes et attribuez à chacun un cas différent. Accordez aux groupes suffisamment de temps pour lire le cas à haute voix, effectuer toutes les étapes puis discuter.
- Allez voir chaque groupe pour vérifier ce dont on y discute.
- Demandez ensuite à chaque groupe de faire un compte rendu devant tous les participants. Faites en sorte que ces derniers aient suffisamment de temps pour partager leurs idées et faire des suggestions.

Animez la discussion

Les personnes qui participent à l'atelier peuvent avoir des points de vue très différents, aussi bien sur les problèmes abordés que sur les mesures à prendre. Encouragez-les à dire ce qu'elles pensent. Respectez le point de vue de chacun en gardant cependant les conseils suivants à l'esprit :

- Soyez prêt, si besoin est, à recentrer la discussion sur les trois grands principes suivants : la sécurité, le respect et le libre choix. Demandez aux participants ce qui suit : de quelle manière pourriez-vous aider une personne âgée à prendre une décision en connaissance de cause?
- Faites en sorte que le groupe ne s'éloigne pas du contenu de chaque cas. Rappelez-lui de ne pas faire de conclusions hâtives. Le rôle des participants n'est pas de « rectifier » la situation, mais de réfléchir à la façon dont ils pourraient aider la personne concernée à prendre elle-même une décision.

Il se peut que les participants disent qu'il n'y a pas assez d'informations pour bien évaluer les cas, ce qui est vrai. Le but de la discussion n'est pas de porter un jugement, mais d'effectuer les deux étapes décrites dans la présentation : **RECONNAÎTRE** et **VÉRIFIER**.



RECONNAÎTRE

Voici quelques questions qui peuvent vous aider à animer la discussion. Demandez toujours aux participants de donner leur avis avant d'exprimer le vôtre.

1. RECONNAÎTRE – Demandez au groupe de trouver, dans chaque cas, ce qui peut traduire une dépendance, de la manipulation, de la peur, un abus de pouvoir ou la dépendance à une substance.

Voir les signaux d'alarme de nature générale à la page 5 de la brochure *Comprendre la violence contre les aînés : Faits, conseils, services d'aide*.

Demandez aux participants de donner leurs points de vue :

- S'agit-il d'un mauvais traitement?
- S'agit-il d'un type de mauvais traitement précis ou de plusieurs mauvais traitements réunis?
- Est-il difficile de nommer le mauvais traitement en question? Si c'est le cas, pourquoi?

Demandez aux participants de donner leurs raisons. Demandez-leur d'examiner ces raisons d'un autre point de vue. Qu'est-ce qui pourrait leur permettre de surmonter leurs hésitations à aider?

Si la discussion s'arrête, consultez la page 6 de la brochure *Comprendre la violence contre les aînés : Faits, conseils, services d'aide*.

VÉRIFIER

Rappelez aux participants que le moindre geste compte. Demandez-leur de penser aux petites choses qu'ils pourraient faire.

2. VÉRIFIER – Que pourrait demander un simple spectateur à la personne âgée? Par exemple :

- Que se passe-t-il?
- Qu'est-ce que je peux faire pour vous aider?
- Je me soucie de vos droits et des options possibles.
- Connaissez-vous ... (services d'aide au sein de la communauté, p. ex. Alcooliques anonymes, aide à l'emploi ou conseils en matière de crédit)?
- Savez-vous ce qu'est la planification de la sécurité? Savez-vous à qui vous adresser pour créer un plan de sécurité?

Voir les conseils sur la planification de la sécurité à la page 9 de la brochure *Comprendre la violence contre les aînés : Faits, conseils, services d'aide*.



Étude de cas rapide A

RECONNAÎTRE

Soulignez, dans les cas suivants, les signes de mauvais traitements. Faites une coche dans la ou les colonnes correspondantes.

VÉRIFIER

*Quelles questions pourriez-vous poser?
Quelle aide est disponible?*

A1. Ma petite-fille a emménagé avec moi il y a quelque temps. Je lui ai demandé de partir parce qu'elle a pris ma carte bancaire à plusieurs reprises pour retirer de l'argent de mon compte. Elle dit qu'elle n'a nulle part où aller. Puisque je me sens coupable, je lui permet de rester; mais je crains qu'elle ne recommence.

A2. Je n'ai pas une grande famille et la plupart de mes amis sont morts. Ma nièce est la seule parente que je vois régulièrement. Elle me dit que je suis paresseuse et que je devrais être reconnaissante qu'elle prenne le temps de me rendre visite.

A3. Je recevais beaucoup de courrier quand je vivais seul, mais depuis que je vis avec mon fils, je ne reçois plus rien. Je lui ai demandé ce qui se passait. Il m'a dit que je ne recevais presque pas de courrier et qu'il se chargeait d'ouvrir ce que je recevais pour faire le nécessaire.

A4. Mon mari a toujours aimé tout contrôler. Il ne m'a jamais frappée mais, dernièrement, il insiste pour avoir des rapports sexuels. Il ne me laisse pas dormir si je ne lui donne pas ce qu'il veut.

A5. Mon fils a eu un traumatisme crânien quand il était jeune et a vécu avec moi toute sa vie. Il m'aide davantage maintenant que je ne suis plus capable de bien me déplacer, mais ma fille s'attend à ce qu'il fasse tout, ce qui n'est pas possible. Elle vit tout proche mais elle est très occupée. Voilà une semaine que je ne peux pas

A6. Mon jeune frère et moi vivons ensemble. Il a toujours eu mauvais caractère. Récemment, alors qu'il buvait, il m'a poussé contre le mur une ou deux fois.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse remercie le Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children (centre pour la recherche et l'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants) de l'Université Western Ontario de lui avoir permis d'adapter le matériel de sa campagne de sensibilisation, intitulé « Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles - un réseau pour les aînés » (www.neighboursfriendsandfamilies.ca). L'Agence de la santé publique du Canada a apporté son soutien à la campagne initiale grâce à l'Initiative de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés.



novascotia.ca/seniors/stopabuse-fr
Mise à jour en 2012



Étude de cas rapide B

RECONNAÎTRE

Soulignez, dans les cas suivants, les signes de mauvais traitements. Faites une coche dans la ou les colonnes correspondantes.

Financiers	Psychologiques	Droits et libertés	Sexuels	Négligence	Physiques

VÉRIFIER

Quelles questions
pourriez-vous poser?
Quelle aide est disponible?

B1. La semaine dernière, mon beau-frère m'a demandé de signer une procuration pour qu'il puisse m'aider dans mes affaires. Il n'apprécie pas la façon dont je gère mon argent, et je l'ai entendu dire à ma fille qu'il pense que je deviens sénile. Il me fait un peu peur.

B2. Ma femme se moque de moi devant les gens parce que j'ai besoin de son aide pour me boutonner ou remonter ma fermeture éclair. Elle dit aux gens que je suis « pire qu'un enfant » et qu'elle ne pourrait jamais être comme ça.

B3. Mes enfants sont en colère parce que j'ai fait des dons importants à un organisme religieux que je soutiens. Je les ai entendu dire qu'ils devraient « faire quelque chose » pour me tenir à l'écart des « fanatiques religieux ». Ces gens ne sont pas des fanatiques, ce sont mes amis.

B4. Mon voisin, qui est veuf, m'apporte mon épicerie; nous vivons tous les deux loin de la ville. Depuis la mort de mon mari, il a commencé à me toucher et à me serrer dans ses bras, même si je lui demande de ne pas le faire. Il appelle ça ses « frais de livraison ».

B5. Je vis dans le sous-sol de la maison de mon frère. Il connaît beaucoup de succès dans sa carrière et voyage beaucoup. Quand il s'en va, il m'enferme. Il dit qu'il a peur que j'aille errer. Même s'il laisse de la nourriture et de la lecture, je suis très déprimé s'il s'absente plus d'un ou deux jours.

B6. M. K, qui est atteint de démence, est parfois contrarié le soir. Il vit dans un foyer de soins où le personnel travaille beaucoup. M. K suit souvent le personnel, lui demandant de le ramener chez lui. Le personnel lui donne des médicaments pour le calmer et pouvoir travailler en paix.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse remercie le Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children (centre pour la recherche et l'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants) de l'Université Western Ontario de lui avoir permis d'adapter le matériel de sa campagne de sensibilisation, intitulé « Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles - un réseau pour les aînés » (www.neighboursfriendsandfamilies.ca). L'Agence de la santé publique du Canada a apporté son soutien à la campagne initiale grâce à l'initiative de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés.



novascotia.ca/seniors/stopabuse-fr
Mise à jour en 2012



Étude de cas rapide C

RECONNAÎTRE

Soulignez, dans les cas suivants, les signes de mauvais traitements. Faites une coche dans la ou les colonnes correspondantes.

VÉRIFIER

Quelles questions pourriez-vous poser?
Quelle aide est disponible?

	Financiers	Psychologiques	Droits et libertés	Sexuels	Négligence	Physiques	
C1. Ma plus jeune sœur vit avec moi depuis que son mari est mort. J'ai travaillé dur et j'ai économisé de l'argent pendant de nombreuses années. Elle a menacé de mettre fin à notre relation si je ne refaisais pas mon testament pour lui laisser toutes mes économies.							
C2. Mon mari contrôle tout ce que je fais. Il me dit que je suis « trop stupide » pour prendre moi-même des décisions ou gérer de l'argent. Il ne me laisse plus voir mes amis.							
C3. Ma santé se détériore. J'ai donc décidé d'aller vivre dans un foyer de soins. Je pensais avoir posé tout demandé pour être sûr que c'était le bon endroit pour moi. Je ne savais pas qu'il y avait un horaire aussi rigide. Je ne peux pas faire la grasse matinée, manger un peu plus tard, refuser de prendre un bain ou encore veiller pour regarder une émission.							
C4. Mon neveu et sa petite amie vivent avec moi. Ils ont des rapports sexuels partout dans la maison et ne ferment pas la porte, même quand je suis à la maison. Je leur ai demandé à de nombreuses reprises d'être plus discrets, mais ils se moquent de moi et disent que je suis prude.							
C5. Mon amie et moi vivons ensemble depuis dix ans. J'ai des genoux en mauvais état et je n'ai pas été en mesure de partager les tâches récemment. Cette situation la met en colère et elle refuse de nettoyer pour moi ou de me faire à manger. Voilà trois semaines qu'elle ne me parle pas. Je ne parle pas très bien l'anglais et je ne connais personne à qui je peux parler.							
C6. Je ne suis pas aussi indépendant qu'avant. J'ai besoin que l'on m'aide pour faire certaines tâches. Mon fils m'aide, mais j'ai honte d'avouer que, parfois, il me secoue et même me frappe.							

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse remercie le Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children (centre pour la recherche et l'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants) de l'Université Western Ontario de lui avoir permis d'adapter le matériel de sa campagne de sensibilisation, intitulé « Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles - un réseau pour les aînés » (www.neighboursfriendsandfamilies.ca). L'Agence de la santé publique du Canada a apporté son soutien à la campagne initiale grâce à l'initiative de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés.

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

novascotia.ca/seniors/stopabuse-fr
Mise à jour en 2012

Cas n° 1

M^{me} Melanson

Le cas suivant ne correspond pas à une situation réelle, mais s'inspire de choses qu'entendent souvent les gens qui travaillent avec des personnes âgées victimes de mauvais traitements.

M^{me} Melanson (75 ans) vit dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse. Sa fille aînée, Caroline (54 ans), est retournée vivre avec elle il y a cinq ans après le décès du mari de M^{me} Melanson. Au cours de la dernière année, Caroline a perdu son emploi et s'est mise à boire plus que d'habitude. M^{me} Melanson est très inquiète pour sa fille. Elle dépend d'elle pour faire ses courses, aller chez le médecin ainsi qu'aller jouer aux cartes au centre récréatif local.

Lorsque la voiture de Caroline est tombée en panne et ne pouvait pas être réparée, celle-ci a demandé à sa mère de co-signer un prêt pour acheter un nouveau véhicule. Elle l'a convaincue que c'était la seule façon pour elle d'avoir une voiture. Et sans véhicule, elle ne pourrait plus l'aider à faire ses courses. Caroline a également convaincu sa mère de faire des demandes pour obtenir des cartes de crédit afin de l'aider à traverser cette période difficile sans emploi. M^{me} Melanson paie les cartes de crédit, mais il est de plus en plus difficile pour elle de continuer à rembourser les dettes de sa fille.

Puisqu'elle ne veut pas que Caroline se mette en colère ou arrête de l'aider, elle se sent obligée de continuer à la soutenir pendant cette période difficile.

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont les problèmes liés à la sécurité? Suis-je respectueux?



1. RECONNAÎTRE

Voyez-vous des signes possibles de mauvais traitements? Si c'est le cas, quels sont-ils?

Que se passe-t-il selon vous?

- Exploitation financière
- Abus psychologiques
- Violation de droits
- Abus sexuels
- Négligence
- Violence physique

Hésitez-vous à qualifier la situation d'abusive? Si c'est le cas, pourquoi? Qu'est-ce qui pourrait vous permettre d'affirmer qu'il s'agit bien d'une situation abusive?

2. VÉRIFIER

Comment pourriez-vous vérifier cette situation? Que pourriez-vous demander? Est-ce que d'autres personnes peuvent aider?

Cas n° 2

M. LeBlanc

Le cas suivant ne correspond pas à une situation réelle, mais s'inspire de choses qu'entendent souvent les gens qui travaillent avec des personnes âgées victimes de mauvais traitements.

M. LeBlanc (75 ans) vit dans un foyer de soins depuis cinq ans. Il a travaillé dans une mine de charbon jusqu'à sa fermeture. Il souffre d'emphysème et a régulièrement besoin d'oxygène. Sa fille, Lise (59 ans), lui rend visite chaque semaine.

Cette semaine, M. LeBlanc a dit à sa fille que Geneviève (24 ans), un membre du personnel de nuit, est très méchante envers lui. Elle crie après lui s'il lui demande de l'aider à aller aux toilettes la nuit. M. LeBlanc a dit à sa fille qu'il a peur d'aller aux toilettes tout seul, car il doit apporter la bouteille d'oxygène avec lui. Il a peur de faire une chute parce qu'il ne se sent pas assez solide pour aller aux toilettes avec sa bouteille d'oxygène.

Lise lui a demandé s'il a parlé de la situation au superviseur de Geneviève. Il ne lui en a pas parlé, parce qu'il sait que Geneviève est une mère célibataire et qu'elle a besoin de ce travail pour élever ses deux enfants. Il a dit qu'ils s'entendaient très bien avant, mais que les choses ont changé au cours des derniers mois. S'il dit quelque chose, il craint que Geneviève ne perde son emploi ou, pire encore, que la situation ne s'aggrave. Il a également dit à sa famille qu'il a maintenant du mal à dormir. Lise est inquiète et ne sait pas quoi faire.

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont les problèmes liés à la sécurité? Suis-je respectueux?



1. RECONNAÎTRE

Voyez-vous des signes possibles de mauvais traitements? Si c'est le cas, quels sont-ils?

Que se passe-t-il selon vous?

- Exploitation financière
- Abus psychologiques
- Violation de droits
- Abus sexuels
- Négligence
- Violence physique

Hésitez-vous à qualifier la situation d'abusive? Si c'est le cas, pourquoi? Qu'est-ce qui pourrait vous permettre d'affirmer qu'il s'agit bien d'une situation abusive?

2. VÉRIFIER

Comment pourriez-vous vérifier cette situation? Que pourriez-vous demander? Est-ce que d'autres personnes peuvent aider?

Cas n° 3

Jean-François

Le cas suivant ne correspond pas à une situation réelle, mais s'inspire de choses qu'entendent souvent les gens qui travaillent avec des personnes âgées victimes de mauvais traitements.

Après avoir eu un certain nombre de problèmes de santé, Jean-François (83 ans) a récemment emménagé avec son fils, Guy, et sa belle-fille, Aline, dans un lotissement situé juste à l'extérieur d'Halifax. Ces derniers mois, Jean-François a eu un certain nombre de problèmes de santé, y compris des chutes et des problèmes de mémoire fréquents. Les médecins pensent qu'il pourrait souffrir de démence.

Dernièrement, Jean-François a remarqué qu'il ne recevait pas son courrier comme il en avait l'habitude lorsqu'il vivait seul. Il a donc demandé à son fils (Guy) s'il a remarqué que du courrier manquait. Chaque fois que le courrier est livré dans la boîte aux lettres qui se trouve au bout de la route, Guy a assuré Jean-François qu'il allait toujours le chercher et qu'il l'ouvrirait pour veiller à ce que tout soit dans l'ordre. Cette situation met Jean-François mal à l'aise. Il se sent tout à fait capable de répondre à son propre courrier et ne croit pas que Guy devrait le faire pour lui. Toutefois, puisqu'il a récemment emménagé avec Guy et qu'il compte sur ce dernier pour certaines de ses tâches quotidiennes, il a peur d'affronter son fils et de nuire à sa nouvelle situation.

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont les problèmes liés à la sécurité? Suis-je respectueux?



1. RECONNAÎTRE

Voyez-vous des signes possibles de mauvais traitements? Si c'est le cas, quels sont-ils?

Que se passe-t-il selon vous?

- Exploitation financière*
- Abus psychologiques*
- Violation de droits*
- Abus sexuels*
- Négligence*
- Violence physique*

Hésitez-vous à qualifier la situation d'abusive? Si c'est le cas, pourquoi? Qu'est-ce qui pourrait vous permettre d'affirmer qu'il s'agit bien d'une situation abusive?

2. VÉRIFIER

Comment pourriez-vous vérifier cette situation? Que pourriez-vous demander? Est-ce que d'autres personnes peuvent aider?

Cas n° 4

Céline

Le cas suivant ne correspond pas à une situation réelle, mais s'inspire de choses qu'entendent souvent les gens qui travaillent avec des personnes âgées victimes de mauvais traitements.

Céline (72 ans), qui est veuve, est encore très active dans sa communauté. Elle va souvent à des soupers sociaux et fait des parties de cartes avec un groupe de personnes âgées. Depuis le décès de son mari, Philippe (69 ans) lui donne beaucoup d'attention. Il lui demande souvent de l'accompagner et de s'asseoir avec lui. Céline, à qui manque la compagnie d'un homme, aimerait bien recommencer à sortir avec quelqu'un mais pense que Philippe est trop insistant.

Lors de la dernière soirée dansante, Philippe a pris les fesses de Céline et fait un commentaire obscène. Céline était choquée et lui a dit de la laisser tranquille. Colette (76 ans), une amie de Céline, qui se trouvait juste à côté d'elle quand cela s'est produit, lui a dit qu'elle exagérait et que Philippe ne voulait pas lui faire de mal. Il s'amusait, c'est tout. Céline a alors décidé de partir. Elle se sent maintenant embarrassée et refuse d'aller quelque part si Colette et Philippe s'y trouvent.



1. RECONNAÎTRE

Voyez-vous des signes possibles de mauvais traitements? Si c'est le cas, quels sont-ils?

Que se passe-t-il selon vous?

- Exploitation financière*
- Abus psychologiques*
- Violation de droits*
- Abus sexuels*
- Négligence*
- Violence physique*

Hésitez-vous à qualifier la situation d'abusive? Si c'est le cas, pourquoi? Qu'est-ce qui pourrait vous permettre d'affirmer qu'il s'agit bien d'une situation abusive?

2. VÉRIFIER

Comment pourriez-vous vérifier cette situation? Que pourriez-vous demander? Est-ce que d'autres personnes peuvent aider?

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont les problèmes liés à la sécurité? Suis-je respectueux?

Cas n° 5

M. d'Entremont

Le cas suivant ne correspond pas à une situation réelle, mais s'inspire de choses qu'entendent souvent les gens qui travaillent avec des personnes âgées victimes de mauvais traitements.

M. d'Entremont (92 ans) vit avec son ami Marcel (72 ans) dans une petite maison délabrée à Meteghan. Ils quittent rarement la maison et sont plutôt isolés. Ils n'ont pas beaucoup d'amis proches ou de voisins qui vivent à proximité. Il y a douze chats errants qui leur tiennent compagnie. Marcel nourrit les chats régulièrement et leur permet d'aller partout dans la maison.

La maison est encombrée. Les comptoirs de la cuisine sont recouverts de vaisselle sale et de nourriture. L'évier est toujours plein de vaisselle sale.

Des infirmières travaillant pour un fournisseur de soins local avaient l'habitude d'aller voir M. d'Entremont, mais depuis peu, ce fournisseur refuse d'envoyer du personnel parce qu'il juge que la maison est insalubre et dangereuse. L'agence a contacté le ministère de la Santé publique pour parler de la situation.

Marcel a essayé de rendre la maison plus propre en achetant deux bacs à litière, mais ils sont rarement nettoyés et souvent pleins.

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont les problèmes liés à la sécurité? Suis-je respectueux?



1. RECONNAÎTRE

Voyez-vous des signes possibles de mauvais traitements? Si c'est le cas, quels sont-ils?

Que se passe-t-il selon vous?

- Exploitation financière*
- Abus psychologiques*
- Violation de droits*
- Abus sexuels*
- Négligence*
- Violence physique*

Hésitez-vous à qualifier la situation d'abusive? Si c'est le cas, pourquoi? Qu'est-ce qui pourrait vous permettre d'affirmer qu'il s'agit bien d'une situation abusive?

2. VÉRIFIER

Comment pourriez-vous vérifier cette situation? Que pourriez-vous demander? Est-ce que d'autres personnes peuvent aider?

Cas n° 6

Marguerite

Le cas suivant ne correspond pas à une situation réelle, mais s'inspire de choses qu'entendent souvent les gens qui travaillent avec des personnes âgées victimes de mauvais traitements.

Marguerite (68 ans) est très active et fait partie de nombreux groupes et clubs. Elle a beaucoup d'amis et de voisins proches. Son mari, Roger (68 ans), retraité depuis trois ans, a toujours été très respecté dans le monde des affaires.

Depuis sa retraite, il a du mal à s'occuper. Il va souvent au club de golf ou à la légion pour prendre quelques verres avec des amis. Il revient régulièrement à la maison ivre, commence une bagarre et frappe Marguerite pour aucune raison. Le lendemain, il s'excuse toujours et lui dit qu'il l'aime. Il lui dit qu'il la bat à cause des erreurs qu'elle fait.

Marguerite n'a parlé à personne de la situation. La semaine dernière, cependant, pendant une partie de bridge, sa partenaire, Roger, a remarqué un bleu sur son poignet et lui a demandé ce qui s'était passé. Marguerite a dit qu'elle était maladroite et qu'elle a frappé son bras contre la porte. Roger n'est pas certaine de la croire mais ne veut pas insister pour en savoir plus.



1. RECONNAÎTRE

Voyez-vous des signes possibles de mauvais traitements? Si c'est le cas, quels sont-ils?

Que se passe-t-il selon vous?

- Exploitation financière*
- Abus psychologiques*
- Violation de droits*
- Abus sexuels*
- Négligence*
- Violence physique*

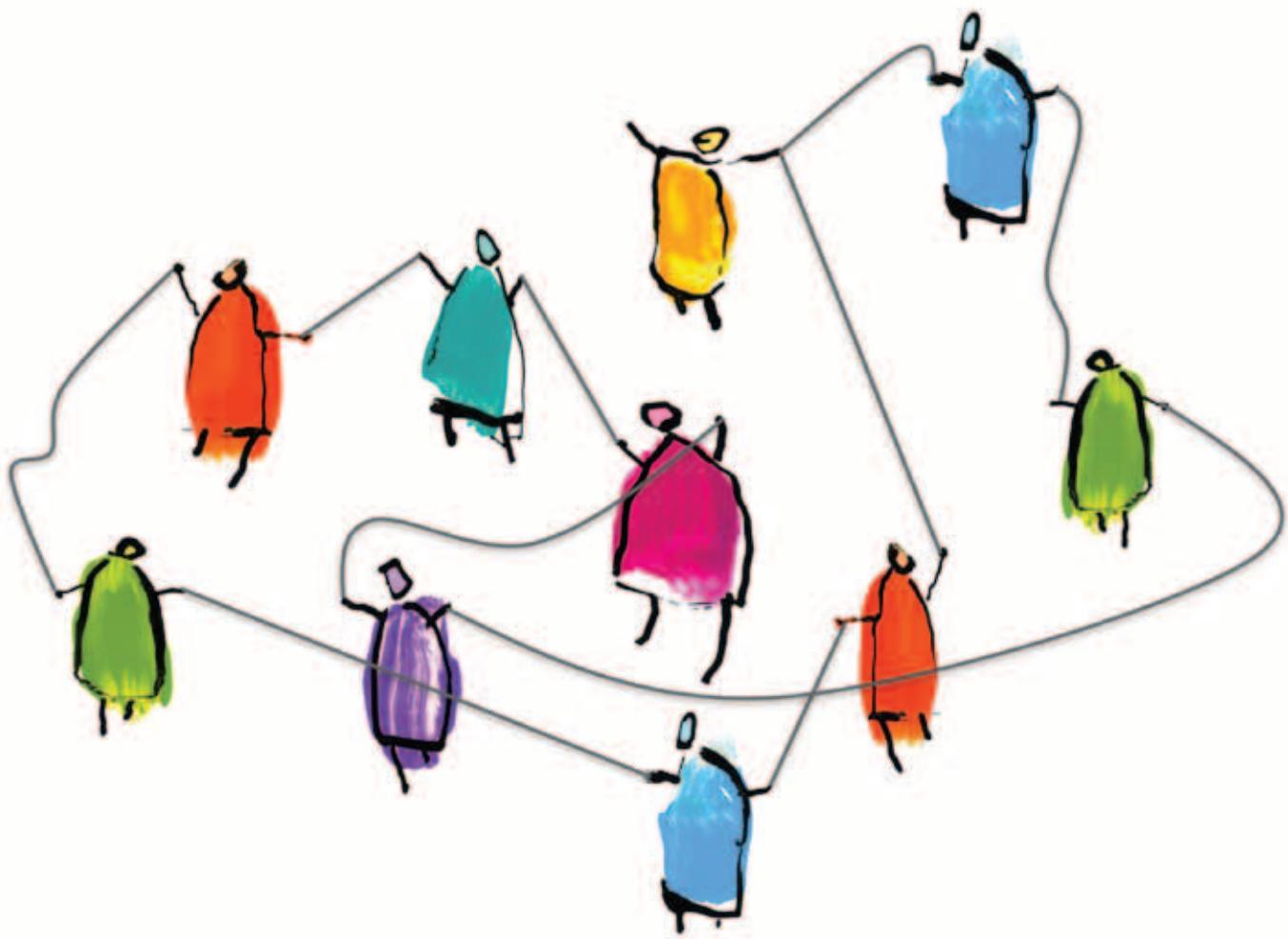
Hésitez-vous à qualifier la situation d'abusive? Si c'est le cas, pourquoi? Qu'est-ce qui pourrait vous permettre d'affirmer qu'il s'agit bien d'une situation abusive?

2. VÉRIFIER

Comment pourriez-vous vérifier cette situation? Que pourriez-vous demander? Est-ce que d'autres personnes peuvent aider?

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont les problèmes liés à la sécurité? Suis-je respectueux?





5. Les personnes âgées en Nouvelle-Écosse

Aperçu

En Nouvelle-Écosse, la population change; et la proportion des personnes âgées est de plus en plus importante. Entre 2007 et 2033, le nombre d'aînés (65 ans et plus) devrait augmenter de 86 %, passant d'environ 15 % de la population totale à 29 %.

En ce qui concerne la question très sérieuse des mauvais traitements envers les aînés, il est important de se rappeler que ces personnes sont des membres actifs de la société. Bien que toute personne puisse être victime de mauvais traitements, les risques sont plus faibles pour ceux qui participent à la vie de leur communauté. Les statistiques suivantes montrent comment les aînés, en Nouvelle-Écosse, participent à la vie en société (p. ex. en travaillant, en étant actifs physiquement, en faisant preuve de générosité, etc.).¹

¹ Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans cette partie de la trousse à outils proviennent du *Seniors' Statistical Profile*, 2009, Nouvelle-Écosse, 2009.

Trouver et utiliser des renseignements démographiques

Les groupes communautaires peuvent avoir besoin de renseignements démographiques pour planifier des projets, élaborer des propositions ou à d'autres fins. Le site novascotia.ca/seniors propose plusieurs grandes sources démographiques et d'information sur les aînés.

Collectivités en chiffres est une autre très bonne source d'information statistique (gov.ns.ca/finance/communitycounts/). Ce site contient des données socio-économiques et d'autres types de données sur les 286 collectivités que compte la Nouvelle-Écosse. Il permet également de comparer les ressources communautaires aux niveaux régional, provincial et national, ainsi que d'obtenir des tableaux, des graphiques et des cartes pour ces comparaisons. Vous pouvez ainsi obtenir une image plus complète de votre communauté. Vous avez accès à plus de 40 000 cartes et à treize niveaux géographiques pour les caractéristiques de la population (comme l'âge, l'éducation et le revenu) et les biens communautaires (comme les centres et programmes pour les personnes âgées). Les utilisateurs de *Collectivités en chiffres* ont accès à une formation gratuite. Consultez le site Web pour en savoir plus.

Espérance de vie

En Nouvelle-Écosse, l'espérance de vie augmente depuis des années. Les gens nés en 1920 vivaient en moyenne 59 ans. Les personnes nées en 2005 peuvent espérer vivre 79 ans, soit une augmentation de 20 ans. Cette amélioration est en très grande partie attribuable à de meilleurs soins médicaux et de meilleures conditions de vie.

Activité physique

L'activité physique est l'un des meilleurs moyens d'améliorer sa santé et de prévenir les maladies.² En effet, une personne physiquement active a moins de risques d'avoir une maladie cardiaque, un accident vasculaire cérébral, de l'ostéoporose, d'être dépressif et d'avoir une invalidité prématuée.³ En 2005, on considérait que 28 % des personnes âgées de 65 ans et plus et 46 % des personnes âgées de 55 à 64 ans étaient modérément actives ou physiquement actives. Alors que les hommes avaient tendance à être plus actifs physiquement que les femmes (tous âges confondus), l'activité physique chez les hommes et les femmes âgés de 55 à 64 ans était à peu près la même pour les deux sexes (19 % pour les hommes et 18 % pour les femmes).

² gov.ns.ca/hpp/pasr/physical-activity.asp. Ministère de la Santé et du Mieux-être, Activités physiques, sports et loisirs. Consulté le 26 juillet 2011.

³ gov.ns.ca/hpp/pasr/physical-activity.asp. Ministère de la Santé et du Mieux-être, Activités physiques, sports et loisirs. Consulté le 26 juillet 2011.

Conditions de logement

En 2006, une grande majorité de personnes âgées vivaient avec leur famille (un conjoint ou d'autres parents), et un tiers (29 %) vivait seul. La complexité des relations familiales ainsi que les relations de dépendance peuvent rendre les personnes âgées plus vulnérables aux mauvais traitements. Cependant, les risques sont plus grands pour les aînés qui sont isolés, c'est-à-dire ceux qui ont peu de liens en dehors de la maison. C'est une des raisons pour lesquelles il est important que les personnes âgées continuent d'entretenir des relations avec leur communauté et s'impliquent.

Logement

En Nouvelle-Écosse, la majorité des personnes âgées possèdent ou louent leur logement. En 2006, 77,5 % des personnes âgées étaient propriétaires de leur logement, et 22,3 % étaient en location. Un petit pourcentage (0,2 %) vivait dans des logements de bande.

Les personnes âgées qui sont locataires vivent dans des logements sociaux (4 %), des foyers de soins agréés (3,6 %) et des établissements de soins agréés pour bénéficiaires internes (0,8 %).

Revenu des ménages

En Nouvelle-Écosse, les personnes âgées ont tendance à avoir des revenus inférieurs aux autres catégories d'âge. Le tableau suivant compare les revenus moyens des ménages en fonction de trois groupes d'âge.

Chef de famille :	Revenu du ménage (2006)
Moins de 65 ans	61 532 \$
65 à 74 ans	44 371 \$
75 ans et plus	36 858 \$

En 2006, deux tiers des personnes âgées se trouvant en situation de pauvreté étaient des femmes vivant seules.

Emploi

Le nombre de travailleurs âgés a augmenté de façon considérable entre 2001 et 2006. Par exemple :

- Chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, le taux d'emploi a augmenté de 52 %. Le nombre de travailleurs appartenant à cette catégorie d'âge était beaucoup plus élevé en 2006 qu'à tout autre moment au cours des 25 dernières années.
- Chez les personnes âgées (65 ans et plus), le taux d'emploi a augmenté de 60 %, passant de 6 350 en 2001 à 10 175 en 2006.

Générosité

En 2006, les ménages ayant pour chef de famille une personne âgée (75 ans et plus) consacraient près de 8 % de leurs dépenses aux associations caritatives, soit presque cinq fois plus que chez les personnes de moins de 65 ans. Chez les 75 ans et plus, 95 % des ménages ont fait des dons à des organismes caritatifs pendant l'année en question.

En 2007, près de 44 % des personnes âgées (65 ans et plus) faisaient du bénévolat, ce qui représentait 22 % du bénévolat total pour cette année. Le nombre d'heures moyen annuel consacré au bénévolat était de 298. Ce nombre était moins élevé pour les jeunes (15 à 24 ans), qui pourtant étaient plus nombreux à faire du bénévolat. Voir le tableau suivant.⁴

	Pourcentage de bénévoles en 2007	Moyenne des heures de bénévolat en 2007
Aînés (75 ans et plus)	43,9 %	298 heures
Jeunes (15 à 24 ans)	64,7 %	132 heures

Mauvais traitements envers les aînés

Il est difficile de dire combien de personnes âgées sont victimes de mauvais traitements, de négligence ou d'exploitation. Étant donné que ces situations sont rarement signalées, le problème reste caché. Au Canada, selon les informations les plus fiables qui existent, entre 4 et 10 % des personnes âgées sont victimes de mauvais traitements.

Cela signifie qu'aujourd'hui, en Nouvelle-Écosse, entre 5 000 et 13 500 personnes âgées sont victimes de maltraitance. Étant donné que ces traitements sont très rarement signalés, ce nombre est probablement plus élevé. À mesure que la population vieillit, il est probable que le nombre de cas signalés et non signalés augmente.

Puisque les femmes vivent plus longtemps, le nombre de personnes âgées de sexe féminin est plus élevé. Les mauvais traitements envers les aînés sont et resteront donc avant tout un problème pour les femmes. Rappelons en outre que de manière générale, une femme est plus susceptible qu'un homme d'être victime de mauvais traitements. En ce qui concerne les mauvais traitements envers les aînés, le nombre de cas signalés est plus élevé chez les

⁴ *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête canadienne 2007 sur le don, le bénévolat et la participation.* Statistique Canada, 2009, n° de catalogue 71-542-XIE

femmes que chez les hommes, même quand on rajuste les chiffres pour tenir compte de la plus grande proportion de femmes. (Voir l'encadré « Quelques faits sur les femmes âgées victimes de mauvais traitements ».)

Protection des adultes

En 2008-2009, les services de protection des adultes du ministère de la Santé et du Mieux-être sont intervenus au nom de 926 personnes âgées et de 182 adultes de 50 à 64 ans qui répondaient à la définition d'un « adulte ayant besoin de protection » selon la loi sur la protection des adultes (*Adult Protection Act*). Dans 71 % des cas, il s'agissait d'auto-négligence, et dans 11 % des cas, de négligence de la part d'un aidant naturel.

Il est important de se rappeler que de nombreuses personnes âgées ne répondent pas à la définition d'un « adulte ayant besoin de protection » selon la loi sur la protection des adultes (*Adult Protection Act*). Si elles peuvent prendre soin d'elles-mêmes, ces personnes sont donc obligées de faire les démarches nécessaires et de compter sur les services d'aide qui existent pour se protéger contre les mauvais traitements. Pour plus d'information, voir la section 6 – *Les mauvais traitements envers les aînés et la loi*.



Quelques faits sur les femmes âgées victimes de mauvais traitements*

- Les mauvais traitements envers les aînés sont souvent cachés et se produisent au sein même des familles, où les relations ont été conditionnées par chaque génération. Il arrive parfois qu'une femme âgée ne soit pas consciente des mauvais traitements qu'elle subit.
- Les femmes âgées peuvent être moins disposées à signaler des mauvais traitements infligés par un enfant ou leur conjoint, de peur de nuire à la relation avec cette personne. Aux plans émotionnel et financier, l'enjeu est également plus important pour les femmes âgées, que ce soit dans leurs relations, à la maison et au sein de la communauté.
- Il est fréquent que les femmes âgées protègent leurs enfants. La société culpabilise parfois les femmes âgées qui ont des enfants abusifs, en supposant qu'elles n'ont pas bien rempli leur rôle de mère.
- Puisque les femmes âgées ont tendance à avoir moins de ressources financières, elles sont plus susceptibles d'être victimes d'exploitation financière.
- En vieillissant, les femmes sont plus susceptibles de souffrir de maladies invalidantes que les hommes, et donc de se blesser. Elles sont également plus susceptibles de prendre soin de leur mari lorsque celui-ci est atteint de démence.
- La violence conjugale envers les femmes âgées se produit dans trois types de situation :
 - Elle peut commencer lorsque le couple est jeune; cette violence se poursuit à mesure que les conjoints vieillissent.
 - Elle peut commencer à la retraite ou à la survenue d'une maladie.
 - Elle peut commencer dans une nouvelle relation à un âge plus avancé.

* Adapté à partir de *Changer pour le mieux : un livre pour les femmes victimes de violence*, huitième édition (2012), disponible sur women.gov.ns.ca/violence.html.



6. Les mauvais traitements envers les aînés et la loi

Aperçu

Les lois sont complexes. Certaines lois protègent les personnes âgées contre les mauvais traitements, mais les mauvais traitements ne tombent pas tous sous le coup de la loi. Même dans les cas qui relèvent de lois précises, certains facteurs peuvent rendre leur application difficile. Il peut par exemple être difficile de recueillir des preuves; les preuves obtenues peuvent être contradictoires, ou il peut être problématique de déterminer si une personne est en mesure de prendre elle-même des décisions la concernant.

Cette section de la trousse à outils offre un aperçu de trois lois qui concernent directement les mauvais traitements envers les aînés en Nouvelle-Écosse; elle donne également un certain nombre de références afin de pouvoir en apprendre davantage sur le sujet. Faire soi-même une recherche peut se révéler utile, mais il n'est pas possible de savoir ce qui peut se produire dans un cas particulier. Si vous soupçonnez des mauvais traitements, adressez-vous à un professionnel, car lui seul pourra déterminer, en prenant connaissance des faits, la loi qui s'applique.

Code criminel du Canada

Le *Code criminel* du Canada définit les actes criminels et les procédures à suivre pour l'ensemble du Canada. En vertu de ce code, de nombreuses formes de mauvais traitements envers les aînés constituent des infractions. Par exemple :

- La violence physique peut être une infraction en vertu des articles 265 et 268, pour coups et voies de fait graves.
- La violence psychologique peut être une infraction en vertu de l'article 423, pour menaces ou intimidation.

Pour en savoir plus sur les infractions possibles ainsi que sur les articles du *Code criminel* qui s'appliquent, voir le document intitulé *Abuse as Criminal Matters* produit par le Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s (www.cnpea.ca/abuse_crimes.htm).

Étant donné que les mauvais traitements envers les aînés se produisent au sein de relations de confiance, les victimes peuvent être réticentes à communiquer avec la police ou entamer une procédure pénale. Il se peut qu'elles ne veuillent pas voir une personne qu'elles aiment aller au tribunal ou en prison. Si elles dépendent de la personne en question, elles peuvent craindre les conséquences, pour elles-mêmes, d'une accusation. Certains problèmes de santé peuvent également rendre difficile l'obtention de preuves fiables par la police. Dans certains cas, l'aîné peut ne pas être en mesure de fournir des preuves une fois l'affaire finalement rendue devant les tribunaux, ce qui peut être des années plus tard.

Lois de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse possède deux lois qui se rapportent directement à la prévention des mauvais traitements envers les aînés :

- Loi sur la protection des adultes (*Adult Protection Act*)
- Loi sur la protection des personnes recevant des soins (*Protection for Persons in Care Act*)

Loi sur la protection des adultes (*Adult Protection Act*)

Cette loi vise à protéger les personnes âgées de 16 ans ou plus qui sont victimes de mauvais traitements, de négligence ou d'auto-négligence, et qui ne peuvent pas se protéger, que ce soit physiquement ou mentalement.

Pour qu'un adulte soit considéré comme « ayant besoin de protection », il doit y avoir un risque important de préjudice physique ou psychologique. Environ 75 % des personnes qui bénéficient d'une aide en vertu de cette loi sont des aînés.

Le ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse est chargé d'administrer les Services de protection des adultes. Les adultes dont on détermine qu'ils ont besoin d'être protégés sont orientés vers des services d'aide qui examinent les risques auxquels ils sont exposés. Les cas les plus graves sont traités en priorité.

En vertu de cette loi, il **faut** signaler les cas pour lesquels on sait ou soupçonne qu'un adulte vulnérable est victime de mauvais traitements, de négligence ou d'auto-négligence.

Si vous croyez qu'un adulte a besoin de protection, veuillez communiquer avec les Services de protection des adultes au **1-800-225-7225**.

Remarque sur l'exploitation financière : La loi sur la protection des adultes (*Adult Protection Act*) cible les mauvais traitements de nature physique, émotionnelle et sexuelle, mais pas l'exploitation financière. Veuillez donc communiquer avec la police si vous soupçonnez qu'un adulte vulnérable est victime d'une telle exploitation.

Loi sur la protection des personnes recevant des soins (*Protection for Persons in Care Act*)

Cette loi cible les patients ou les résidents (âgés de 16 ans et plus) d'établissements de santé. Elle impose aux administrateurs et aux prestataires de services de ces établissements le devoir de signaler tout mauvais traitement ou situation susceptible d'entraîner de tels traitements. Les établissements de santé comprennent :

- les hôpitaux;
- les établissements de soins;
- les foyers de soins ou les foyers pour aînés ou personnes handicapées;
- certains foyers qui offrent des soins de surveillance ou personnels conformément aux conditions fixées par le ministère des Services communautaires et le ministère de la Santé et du Mieux-être.

En vertu de la loi sur la protection des personnes recevant des soins (*Protection for Persons in Care Act*), le ministère de la Santé et du Mieux-être et le ministère des Services communautaires enquêtent sur les allégations de mauvais traitements puis donnent aux établissements de santé des directives visant à protéger les personnes concernées contre tout autre préjudice.

Les membres du public peuvent également signaler des cas de mauvais traitements avérés ou soupçonnés dans les établissements de santé, en téléphonant au **1-800-225-7225**.

Quand un conjoint est abusif, il s'agit de violence familiale.

Voir nsdomesticviolence.ca

Sources d'information

Pour en savoir plus sur les mauvais traitements et la loi, veuillez communiquer avec la Legal Information Society of Nova Scotia (LISNS). Pour obtenir des renseignements généraux,appelez la ligne d'information; si vous souhaitez obtenir des conseils juridiques, un conseiller pourra vous donner le nom d'un avocat qui se trouve dans votre région et que vous pourrez rencontrer pendant une demi-heure, moyennant des frais raisonnables, afin de discuter de votre cas et d'obtenir des suggestions quant à la façon de procéder. Composez le 1-800-665-9779 (sans frais en Nouvelle-Écosse) ou le 902-455-3135 (à Halifax).

Veuillez également consulter les guides suivants :

- *C'est entre vos mains : Information juridique pour les personnes aînées et leur famille* Vous pouvez vous procurer ce guide convivial, qui porte sur la planification financière et juridique, auprès de la Legal Information Society of Nova Scotia (<http://www.legalinfo.org/seniors/french.html>).
- La loi des mauvais traitements et de la négligence envers les aînés : Un guide pratique. Ce guide offre un aperçu des lois canadiennes relatives aux mauvais traitements envers les aînés. Il est publié par le Centre canadien d'études sur le droit des aînés (www.bcli.org/ccel/projects/practical-guide-elder-abuse-and-neglect-law-canada).





7. À propos de nous

Le ministère des Aînés de la Nouvelle-Écosse planifie et coordonne des politiques, des programmes et des services destinés aux personnes âgées. Il :

- offre des renseignements sur les programmes et les services destinés aux aînés;
- agit sur les questions et les préoccupations des aînés et d'autres catégories de personnes.

Le ministère des Aînés offre les services suivants :

- Ligne d'information sans frais (1-800-670-0065)
- Ligne d'information et d'assistance sans frais sur les mauvais traitements envers les aînés (1-877-833-3377)
- Bibliothèque
- Consultations régulières
- Diverses publications et répertoires, comme le répertoire annuel des programmes sur le vieillissement positif

Ce ministère s'occupe aussi du Secrétariat aux aînés, comité gouvernemental composé de six ministres :

- Ministre des Aînés (président du secrétariat)
- Ministre des Services communautaires
- Ministre de la Santé et du Mieux-être
- Ministre de la Justice

- Ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire
- Ministre de Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités

Communiquez avec nous

Nous voulons savoir ce que vous pensez. Dites-nous ce que vous pensez de cette trousse à outils. Que pouvons-nous ajouter, modifier ou supprimer? Comment pouvons-nous faciliter son utilisation?

Numéro sans frais : 1-800-670-0065

À partir d'Halifax : 902-424-0065

Courriel : seniors@gov.ns.ca

Site Internet : novascotia.ca/seniors

Ministère des Aînés de la Nouvelle-Écosse

1740, rue Granville, C.P. 2065
Halifax (N.-É.) B3J 2Z1





Remerciements

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse remercie le Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children (centre pour la recherche et l'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants) de l'Université Western Ontario, de l'avoir autorisé à adapter le matériel à partir de sa campagne de sensibilisation, intitulé « Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles - un réseau pour les aînés » (www.neighboursfriendsandfamilies.ca). L'Agence de santé publique du Canada a apporté son soutien à la campagne initiale grâce à l'Initiative de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse utilise les stratégies relatives aux mauvais traitements et au vieillissement positif pour orienter son travail sur les questions qui touchent les aînés. Cette trousse à outils a donc été conçue en fonction des objectifs et du message central de ces deux stratégies.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps à des essais sur le terrain dans la vallée de l'Annapolis et dans la région Pictou/Antigonish. Ces personnes ont fait de précieux commentaires sur le contenu et la conception de la trousse à outils afin que nous puissions clairement communiquer nos messages. Sans cette collaboration, la trousse à outils ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Nous remercions également le comité directeur du Réseau de la Nouvelle-Écosse pour la prévention des mauvais traitements envers les aînés pour leur contribution et leur soutien.

Nous tenons en outre à remercier le personnel ainsi que les consultants — Jocelyn Yerxa, Joanne Wise, Chris Bennett, Wendy Aird et Natalie Webster — qui ont travaillé ensemble pour concevoir cette trousse à outils au cours de la dernière année.

Un grand merci enfin à tous les champions communautaire qui utilisent cette trousse à outils. Les outils sont créés pour accomplir des choses. Grâce à chacune de vos présentations et aux discussions que vous animez, vous aidez à faire de votre communauté un meilleur endroit.





Bibliographie

Tous les documents ont été consultés pour la dernière fois le 1^{er} mars 2012.

Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aînés *Abuse as Criminal Matters* (page Web). Dernière mise à jour : le 24 avril 2009. www.cnpea.ca/abuse_crimes.htm

Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children. *Ce n'est pas correct! Voisins, amis et familles - un réseau pour les aînés* » (campagne de sensibilisation du public). 2011. www.neighboursfriendsandfamilies.ca/about-us/its-not-right.html

Legal Information Society of Nova Scotia *C'est entre vos mains : Information juridique pour les personnes aînées et leur famille*. 2010. <http://www.legalinfo.org/seniors-law/cest-entre-vos-mains.html>

Initiative nationale pour le soin des personnes âgées. *Elder Abuse: Assessment and Intervention Reference Guide*, février 2011. www.nicenet.ca/files/U_of_T_Nice_176064_Police_Tool.PDF

Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse *Changer pour le mieux : un livre pour les femmes victimes de violence*, huitième édition, Halifax, Communications Nouvelle Écosse, 2012 - women.gov.ns.ca/violence.html

Ministère des Aînés de la Nouvelle-Écosse. *Seniors Statistical Profile 2009*. Halifax, Communications Nouvelle-Écosse, 2009. www.gov.ns.ca/seniors/pub/2009_StatProfile.pdf

Secrétariat aux aînés de la Nouvelle-Écosse *Nova Scotia Elder Abuse Strategy: Towards Awareness and Prevention*. Halifax, Communications Nouvelle-Écosse, 2005. www.gov.ns.ca/seniors/pub/2005_ElderAbuseStrategy.pdf

Secrétariat aux aînés de la Nouvelle-Écosse *Stratégie pour un vieillissement positif en Nouvelle-Écosse*. Halifax, Communications Nouvelle-Écosse, 2005. http://novascotia.ca/seniors/strategy_for_positive_aging.asp

Mes notes :



novascotia.ca/seniors/stopabuse-fr